

# Mémoire et Patrimoine de Les Marches

## Histoire locale

La conquête de l'Abyrne

## Patrimoine vivant

La ganterie en Dauphiné  
Savoie et aux Marches

## Nos travaux et enquêtes

Le château au XIXe siècle

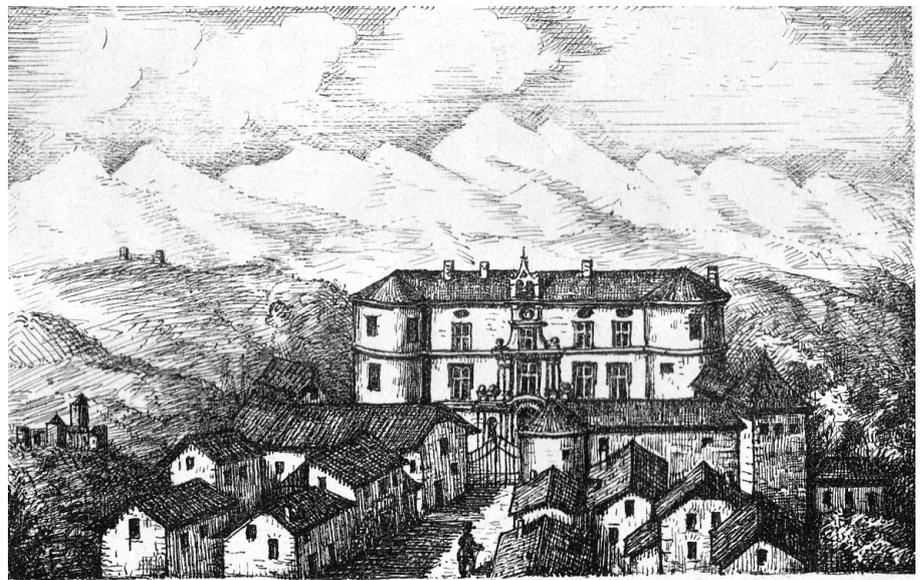
## Intermède patoisant

Lo Toarzan djié « l'abi »

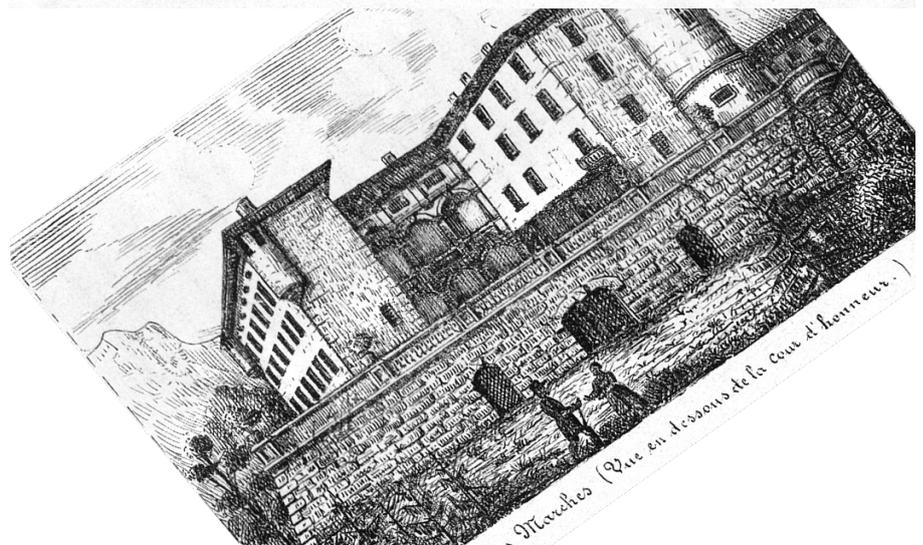
## Actualités

Quel avenir pour le bourg ?  
Les tulipes du cimetière  
Des castors aux Marches

## Vie associative



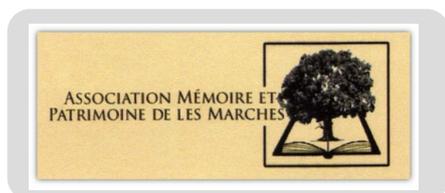
Château des Marches (entrée du côté du Bourg.)



Gravures sur acier

Le château des Marches - Jean FAGA/édité par Chatelin Chambéry

Edité par



**Informations adhésion**

L'association « Mémoire et Patrimoine de Les Marches » a été fondée en juin 2006 et s'active depuis lors à réaliser son objectif, à savoir : la sauvegarde, la valorisation et l'étude du patrimoine de la communauté de Les Marches dans toute sa diversité.

Pour information :

GARLATTI Ghislain

Président de l'association

06 88 72 87 77

n° d'association 0732015849

Adhésion 10 euros

(5 euros pour mineurs et étudiants)

**Rédaction**

Le premier numéro de ce périodique est paru en mai 2007. Sortant deux fois par an, le bulletin « Mémoire et Patrimoine de Les Marches » présente aux lecteurs le travail des différents groupes au sein de l'association, ainsi que des récits en rapport direct avec Les Marches.

Toute personne qui souhaite publier un article dans le bulletin doit soumettre son texte et les illustrations l'accompagnant à la lecture du Comité de lecture. Les opinions exprimées dans les articles parus n'engagent que leurs auteurs.

**Directeur de publication**

Ghislain GARLATTI

**Comité de lecture**

Nicole LOMBARD, Noëlle MERLET, Nadezhda SLAVOVA, Marie-Madeleine JOSSEROND, André BERTHOLET, Jean-Robert DASSÉ.

**Conception et impression par nos soins****Diffusion**

Auprès des commerçants locaux

A l'occasion des manifestations que l'association organise ou auxquelles elle est invitée.

Auprès des associations touchant au patrimoine et à l'histoire.

A la Médiathèque de Chambéry.

**Bulletin gratuit****Edito**

Notre village a une longue histoire, et elle n'est pas finie.

Voilà sept siècles, que, dans une zone désolée par l'éboulement du Granier, des hommes et des femmes sont venus gagner leur vie à la force de leurs bras et, du même coup, ont apporté à ce territoire un nouveau destin, celui de notre communauté. Les Marches est sorti de l'Abyme, comme les fleurs sortent de terre au printemps.

Ce ne fut pas sans mal et gardons en tête que le spectacle verdoyant des Abymes d'aujourd'hui est un don de nos laborieux prédécesseurs. C'est d'ailleurs toujours à la force du travail que nos gantières firent évoluer la place de la femme dans une société rurale peu encline à l'émancipation féminine.

Au début de notre histoire il n'y avait rien, à l'autre bout de cette histoire, aujourd'hui, il y a le legs des générations passées et le patrimoine bâti accumulé au long des siècles. Et cet héritage est souvent source de conflit avec des projets actuels qui cherchent leur place sur une commune riche en patrimoine. La construction de l'annexe du château est un exemple de ce type d'entrechocs entre le passé et le présent. Nous y reviendrons. L'histoire de notre village n'est pas finie et l'association sera toujours là pour accompagner ce mouvement.

Ghislain GARLATTI

Président

**Sommaire**

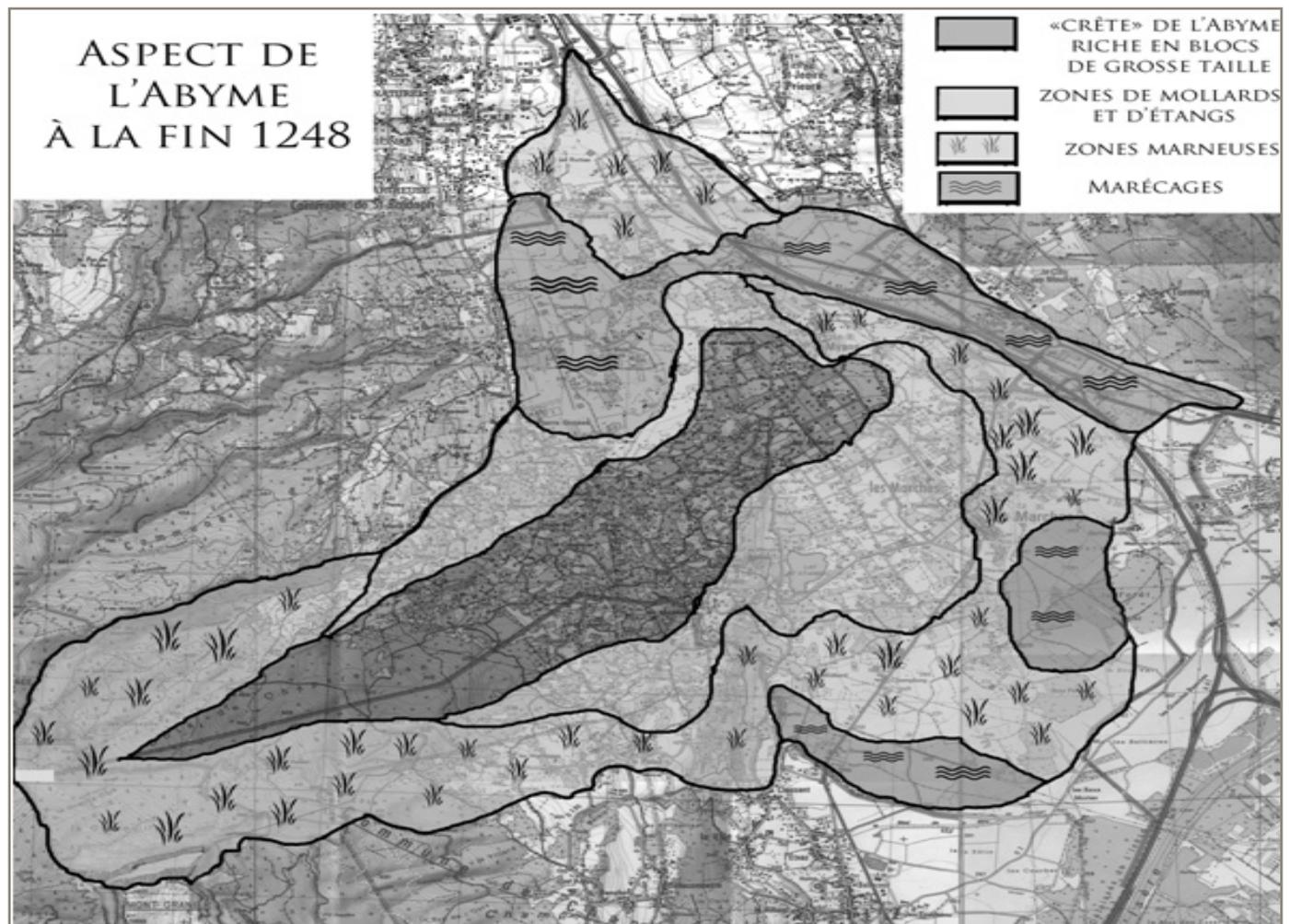
Edito.....	P. 02
La conquête de l'Abyme.....	P. 03
La ganterie en Dauphiné Savoie et aux Marches.....	P. 17
Le château des Marches au XIXe siècle.....	P. 22
La tuilerie des Marches.....	P. 23
Intermède patoisant. Lo Toarzan djiè « L'abi ».....	P. 26
« Mémoire et Patrimoine » interroge : quel avenir pour le bourg des Marches ? .....	P. 30
La tulipe des Marches.....	P. 33
Il y a des castors aux Marches.....	P. 34
Manifestations à venir.....	P. 35 et 36

# Histoire locale

## La conquête de l'Abyme

Les livres d'histoire et les études géographiques regorgent d'exemples de ce que l'on appelle des *fronts pionniers* : à savoir des vagues de sociétés entières qui partent à la conquête de terres pour les défricher, les mettre en valeur et y vivre en construisant routes et habitations (le front pionnier des agriculteurs au néolithique, ou les colonisations et *la conquête de l'ouest* en Amérique en sont des déclinaisons). Depuis des millénaires, les sociétés humaines, avides de terres à exploiter, s'étendent par l'anthropisation du territoire autrefois sauvage. Pour prendre conscience de ce phénomène, inutile de partir à l'autre bout du monde. Notre village, Les Marches, témoigne de cette histoire.

En effet, suite à l'effondrement du Granier du 24 novembre 1248, notre territoire est bouleversé et vide d'hommes. C'est une surface de 32 km<sup>2</sup> de terres abandonnées à une époque où l'Europe connaît un sursaut démographique qui pousse à mettre en valeur le plus de terres possibles.



La zone concernée est un théâtre où se sont joués les destins de nombreux pionniers et de villages entiers. Cette zone est à l'origine une région mentionnée comme *abyssum* par les clercs et notables du Moyen âge. Ce mot est neutre en latin. Un abysse, c'est une fosse très profonde. En franco-provençal, comme l'a souligné à maintes reprises Louis Terreaux, on nomme cette région *l'Abis*. En patois, il existe de même les formules *Abi da n'o* et *Abi da bo* pour *l'Abyme-d'en-haut* et *l'Abyme-d'en-bas*. Il existait un *Gua de l'Aby* sur le Glandon, avant la construction du pont à Saint-Martin. Aujourd'hui, on la nomme *Abymes* ou *Abîmes*. Certaines cartes françaises avaient parlé de *paroisses abîmées*. Il existe un débat pour savoir quelle est l'appellation la plus juste. Mais ce débat nous semble pour le moins superflu, puisqu'en fin de compte *Abis* vient clairement d'*abyssum* et que ce dernier mot a toujours été traduit en français par *Abîme*, qui signifie pareillement *gouffre très profond*. Quant aux *paroisses abîmées*, ce n'est pas une dérive puisqu'à suivre l'étymologie au plus près, les paroisses existantes avant l'éboulement, ont été à proprement parler *précipitées dans l'abîme*, comme un bateau abîmé est un bateau qui *s'abîme dans les flots*. Concernant le « y », on notera que même en français *mise en abyme* s'écrit avec un « y ».

Pour cette abysse où la montagne s'est abaissée, jetant dans l'abyme tout ce qui s'y trouvait, on peut parler d'un ensemble géographique cohérent et unique. Pourtant de nos jours on parle *des Abymes* c'est une formule toujours au pluriel. D'ailleurs, on parle des *abymes de Myans*, des *abymes de Saint-André*, des *abymes de Chapareillan*, là encore, toujours au pluriel, laissant supposer qu'il y a plusieurs abymes dans chacune de ces localités, comme si chaque mollard, chaque étang était un abyme.

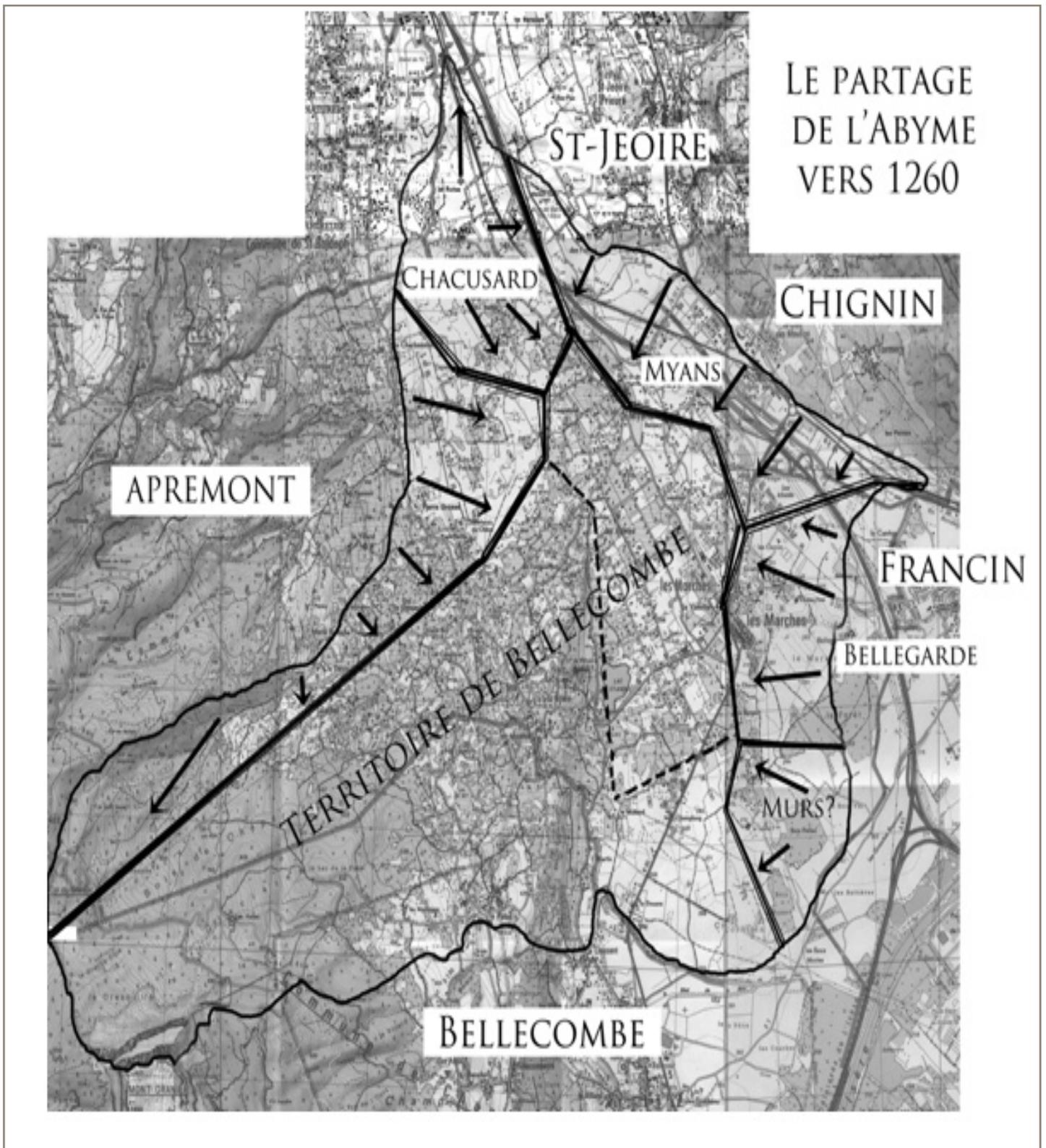
Ces pluriels témoignent d'un fait plus historique : il n'y a pas eu « une » conquête de l'Abîme, il y en a eu plusieurs, toutes différentes. Ce sont ces divers modes de *reconquêtes* de ce territoire dévasté que le présent article cherchera à identifier. Chacun de ces modes s'inscrit dans une logique qui lui est propre et témoigne d'une histoire sociale et politique particulière. Si la catastrophe du Granier est un événement qui marque l'histoire, la conquête de l'Abyme est un processus longtemps resté dans l'ombre et qui pourtant est tout

aussi majeur. Je remercie donc ceux qui ont étudié cette période, comme Fanny Biasini, à qui j'ai emprunté quelques documents graphiques et Christian Colloud de Chapareillan qui m'a fourni des archives inconnues jusque là.

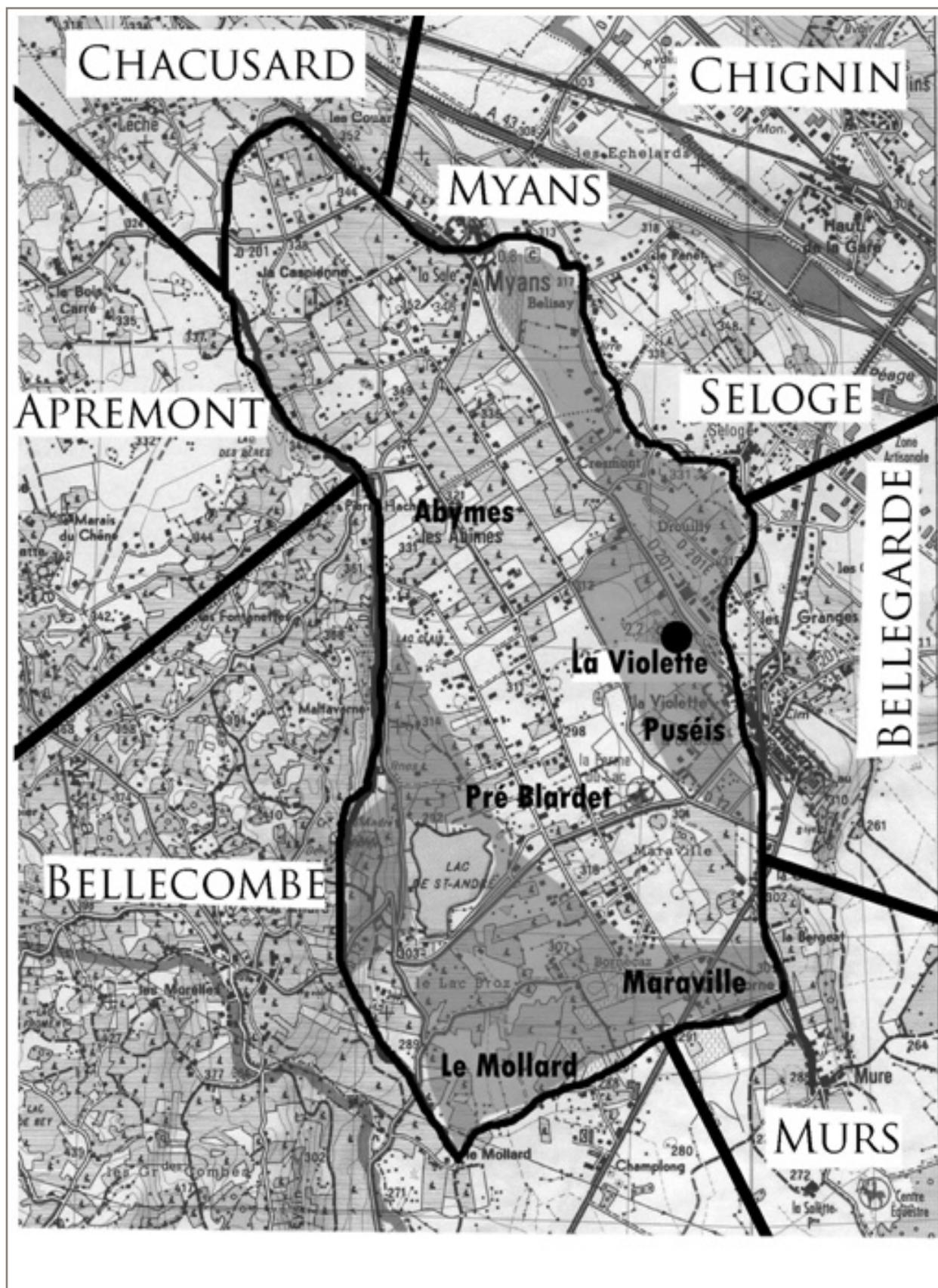
## A qui revient la terre à la suite de l'éboulement ?

Il a souvent été dit que la terre des Abymes après la catastrophe n'appartenait à personne. Cela est faux. Au Moyen âge, il y a toujours un détenteur légitime des sols. Certes, les anciens propriétaires (nobles, ecclésiastiques ou roturiers) ayant disparu avec la catastrophe, on pourrait supposer que ces terres soient disponibles au premier venu. Dans l'Ancien régime, la règle veut – par le droit de main morte ou d'aubaine – que ce qui est abandonné revienne au seigneur des lieux. Le seigneur a les moyens physiques de coercition pour accaparer ces zones désertiques. Dans le cas présent, le seigneur de Bellecombe qui est le plus à même de faire prévaloir ce droit s'inféode de fait l'Abyme sans doute avec l'aval de son suzerain le comte Amédée IV. La famille de Bellecombe outre au petit village de Bellecombe, est influente également à Francin, Murs, Chapareillan et Apremont. Famille la plus puissante, elle prend possession du plus grand territoire.

Dans les années 1260, les possessions des seigneurs de Bellecombe s'étendent du col du Granier à Myans, de Myans à Seloge, de Seloge à la route de Murs et de là, à l'Isère. A l'époque, ces lieux ne sont pas encore habités et les seigneurs autorisent les gens de Bellecombe et de Chapareillan à utiliser ces parcelles comme pâturage. Autour de cette grande propriété, les communautés de Saint-Jeoire et de Chignin, de Chacusard et d'Apremont, de Bellegarde et de Francin grappillent déjà les marges de l'éboulement, essentiellement des marais. Ces concessions, faites par Bellecombe, sont déjà une preuve de l'activité paysanne et villageoise, capable d'enrichir leurs communaux de terres nouvelles, utilisées généralement pour l'usage collectif ou comme pâturage.



La situation évolue cependant assez rapidement puisqu'en 1263 et en 1272 le seigneur de Bellecombe vend une grande étendue de ce territoire au *noble Pierre de La Ravoire* (Cf. carte ci-dessus, tracé en pointillés). Par la suite, la famille de La Ravoire alberge à plusieurs familles des bouts de cette vaste parcelle. Aux familles Clément, Crépin, Bellegarde et Bonnivard seront attribuées les parcelles de Poisy, du Mollard du Vent, du Pré Blardet, de Maraville et des *Abymes*. Le château de La Violette aurait été construit en l'année 1265.



Partagés entre plusieurs propriétaires, les Abymes de 1286 restent cependant un *no man's land* où s'établit la frontière entre la Savoie et le Dauphiné.

## La crise « bellecombo-savoyarde »

L'action des La Ravoire fut une tentative de recolonisation du cœur des Abymes. En temps de paix, celle-ci aurait été une entreprise fructueuse, mais le contexte géopolitique de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle transforma les Abymes en zone de frontière entre la Savoie et le Dauphiné.

En effet, nous pouvons supposer que la frontière delphino-savoyarde était alors confondue avec le Cernon, torrent situé au sud de Chapareillan. Aymeric de Briançon, seigneur de Bellecombe et des Abymes était alors vassal du comte de Savoie.

Mais c'était un vassal ambigu qui prêtait aussi allégeance au Dauphin. Riche de ses domaines et de son fief inexpugnable de Bellecombe, Aymeric servait tantôt le Dauphin, tantôt la Savoie au gré de ses intérêts personnels. C'était aussi un tyran qui terrorisait les voyageurs et sa population « *Ne pas vouloir ce que Aymeric voulait, c'était vouloir la mort* » disait-on alors.

Tant et si bien que les gens de Bellecombe appelèrent le comte de Savoie pour faire cesser les injustices. Le comte chassa Aymeric et ... pilla le village de Bellecombe.

En guise de vengeance, Aymeric se résolut à rendre définitivement hommage au Dauphin à qui il vendit ses terres (acte du 10 mai 1289). La moitié de l'Abyme passait ainsi sous contrôle ennemi, menaçant directement Chignin et la route de Chambéry à Montmélian. En réaction, Amédée V prend l'initiative de construire le bourg fortifié des Marches en 1301.

La châtelainie des Marches regroupait en son sein Bellegarde, Chacusard, Myans, Les Marches, Murs et les Abymes des La Ravoire. C'est seulement en 1760 qu'a lieu l'annexion de Saint-André, le territoire de Les Marches concentre alors la plus grosse partie des Abymes.

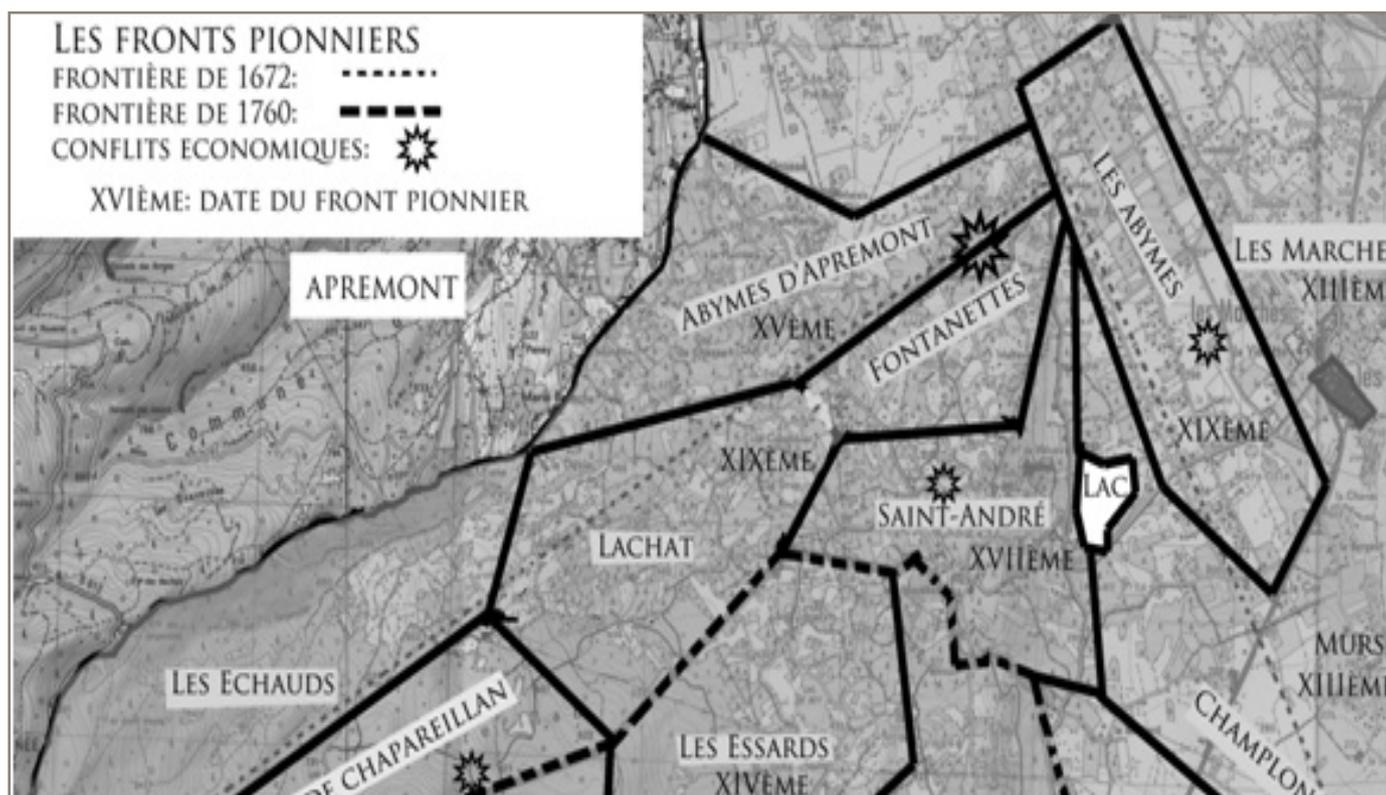
Voilà comment, d'anciennes possessions de Bellecombe, les Abymes sont devenues le territoire d'une ville neuve, certes conçue pour protéger la frontière, mais aussi pour repeupler cette portion de territoire, les limites de la nouvelle châtelainie se confondent alors avec les limites de l'éboulement côté savoyard. Il nous paraît clair que dans l'esprit d'Amédée V, Les Marches est créée pour l'Abyme : à territoire nouveau, ville nouvelle.

## Les fronts pionniers

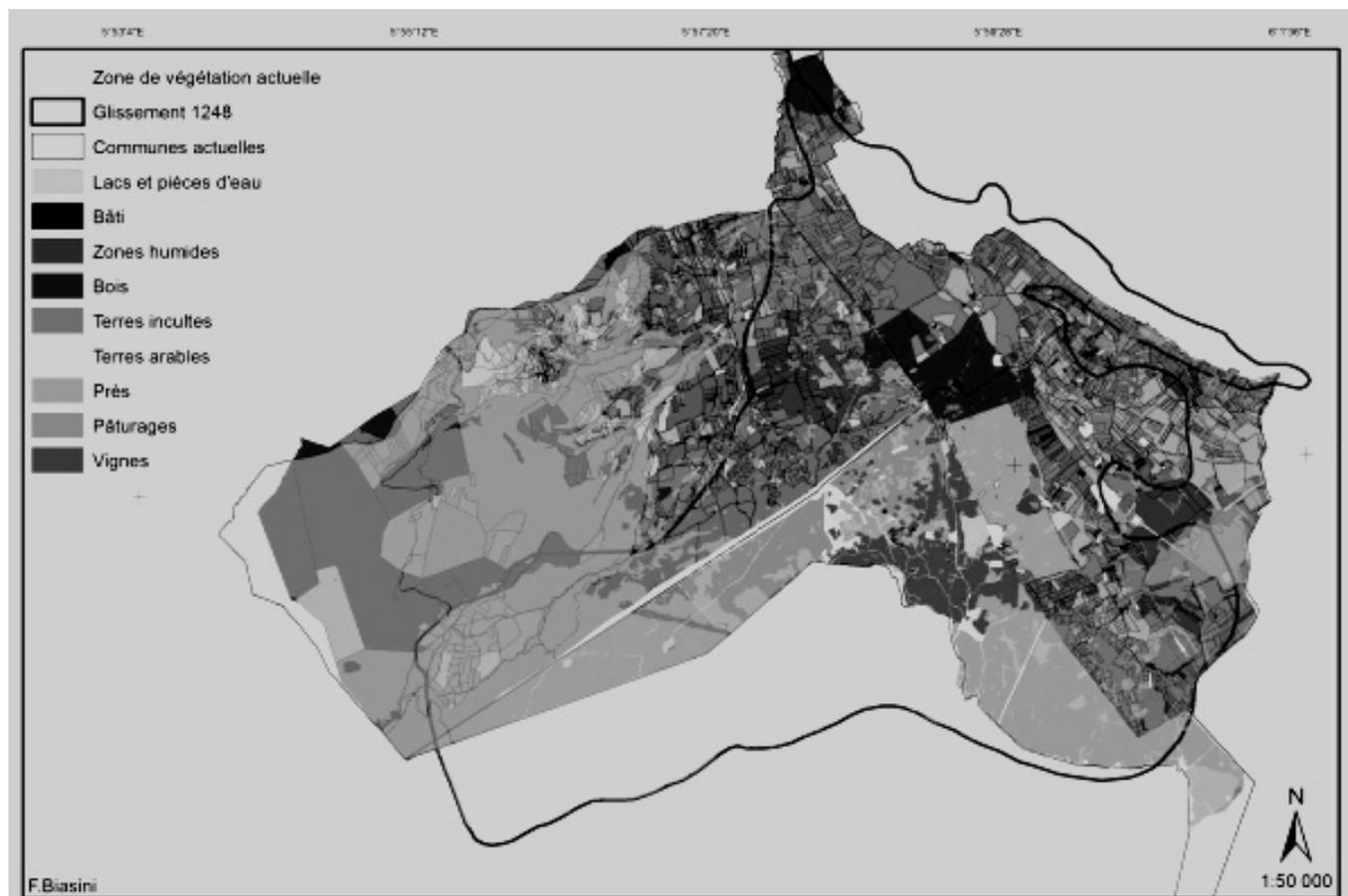
Comme nous l'avons vu, plusieurs communautés sont parties à la conquête de l'Abyme. Le partage se fait par achat, par audace ou par coup de force. Quand cela est possible, on trouve des compromis et des lieux symbolisant les limites de communaux. La Pierre Hachée, au cœur de l'ébouli, la plus connue de ces limites marque la fin des communaux de Myans, d'Apremont, des Marches et, à l'époque, de Bellecombe.

Les communautés s'entendent également pour ouvrir des routes au sein de cette étendue désertique ; la route des Mortes pour rejoindre le Dauphiné à Montmélian, celle de Saint-André au XIII<sup>e</sup> siècle, puis des Abymes au XVI<sup>e</sup> siècle pour rejoindre le Dauphiné à Chambéry, enfin la grande route qui passe par Les Marches (1760) ou encore la route de Myans au col du Granier passant par Le Devin. D'autres routes, bien peu en somme, maillent le territoire : le chemin de Seloge, le chemin du Moulin des Marches (chemin de Murs), le chemin de La Corne-Bisplaine, le chemin de La Palud au col du Granier. Ce sont autant de voies sur lesquelles s'engagèrent les paysans et leurs bêtes pour remettre en culture, année après année, l'immense territoire des Abymes.

Cette mise en culture est progressive, elle débute sur les marges et le fond de la vallée avant de remonter toujours plus haut sur la crête de l'éboulement. Plusieurs secteurs historiques se détachent racontant l'épopée de plusieurs communautés paysannes.



Ces fronts pionniers ont laissé des traces dans l'histoire, mais aussi dans les sols, puisque à chaque front correspond un parcellaire différent, comme l'a déjà souligné Fanny Biasini dans une récente étude :



### **La frange Nord-Est : de Chacusard à Francin**

Le plus ancien secteur est cette grande frange nord-est dont nous avons déjà parlé. De Chacusard à Francin, c'est là que, dès le XIIIe siècle, routes, chemins et champs sont les premiers à se reconstituer. Les acteurs de cette reconquête agricole sont :

- la communauté de Chacusard

Chacusard, existant avant la catastrophe, a certainement été soufflé par le choc de l'effondrement du Granier. Mais, en attendant des recherches plus poussées, c'est sans doute le premier village à avoir été reconstruit, aussitôt. Les habitants de Chacusard remirent aussi le secteur de Myans et une partie du marais du Chêne en culture. Ils furent les bâtisseurs du hameau de Myans.

- la communauté de Chignin

Après 1248, les gens de Torméry ont ouvert une route jusqu'aux Carroz et à La Pierre Baisse. Ils n'avaient qu'à franchir le marais du Bondeloge pour profiter de l'herbe et des terres de l'actuelle moraine des Marches, du Penet et de la colline des Rippes. En 1301, Nanhelme La Ravoire inflige d'ailleurs une amende à « des gens de Chignin », venus faire paître leur troupeau à Poisy. Ils ont probablement créé les premières habitations de Seloge.

- la communauté de Francin-Bellegarde

Depuis Bellevue et Bellegarde, où devait sans doute se trouver une petite seigneurie, l'activité agricole se répand sur le seuil des Marches.

- la communauté de Murs-Les Marches

La création des Marches en 1301 amène dès les premières années une trentaine de familles (environ 300 habitants) sur le secteur. Ces familles viennent de tout horizon, attirées par les franchises fiscales et par le travail du chantier de construction du bourg fortifié.

L'énigme demeure de savoir si le cimetière et l'ancienne église existaient avant la construction du Bourg et sinon, pourquoi ils furent laissés à l'extérieur du rempart. Nous ne pouvons toujours pas dater la fondation des hameaux de Murs, des Granges, de Bovet et de Vaucher.

- la communauté de Chambéry

Soulignons aussi le rôle de la communauté de Chambéry qui, par l'achat répété de parcelles agricoles ou viticoles aux Marches, a participé à sa manière à la renaissance de ce territoire.

### **Les Abymes d'Apremont et Les Echauds**

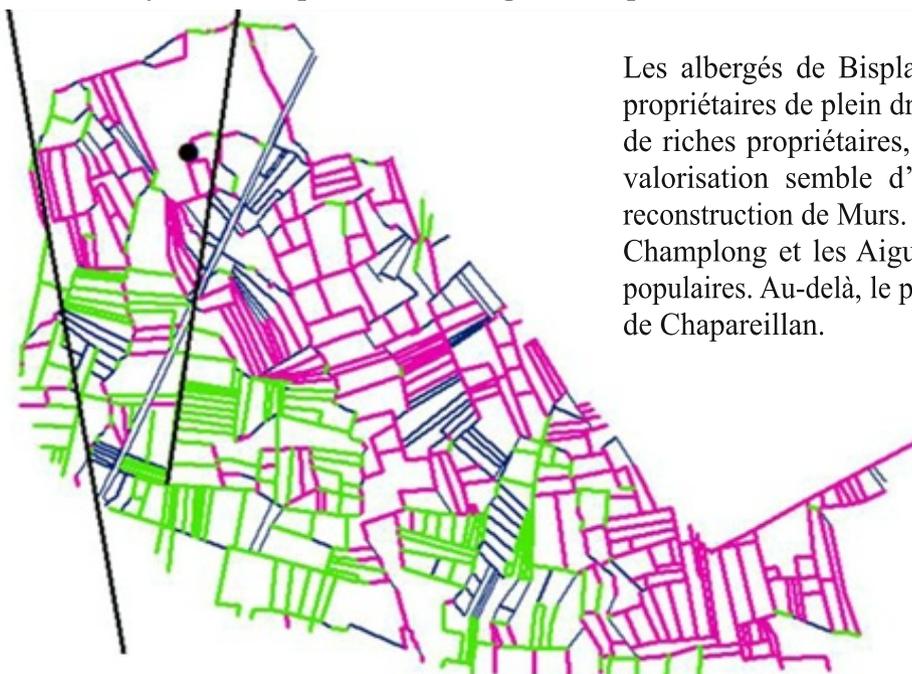
Tournons-nous ensuite vers le Nord-Ouest. Nous constatons que la communauté d'Apremont a été active après 1248. Les Apremontais ont intégré à s communaux une large bande de terrains allant du col du Granier jusqu'au marais du Chêne. Secteur qui fut « mité » au fil du temps. La carte de Mathieu Thomassin de 1436 signale déjà que le secteur des Fontanettes a été revendiqué par les gens d'Apremont, ils ont exploité la zone des Echauds qui reste pour l'instant, à tort, une des zones les moins étudiées. Au XIXe siècle, les communaux d'Apremont ont été loués en partie pour défrichement contre taxe, le fond restant la propriété du défricheur.

### **Les Abymes, Murs et les albergés des Abymes de la famille De La Ravoire**

Les gens des Marches à l'étroit sur leur plateau, ont tenté de s'approprier la grande parcelle dénommée « Abymes », propriété des La Ravoire. Les Marcherus sont régulièrement condamnés pour avoir fait paître leur bétail illégalement dans cette grande parcelle, située à deux pas du Bourg. Des procès ont lieu en 1519, 1546, 1548, 1552, 1560 et deux encore en 1565. Au final, à partir de 1552, des licences individuelles, puis collectives sont accordées : les Abymes deviennent des « communaux ». Ceux-ci ne seront divisés en lots qu'en 1798 et vendus aux familles locales, qui les mirent en valeur.



**Si les Abymes ont un parcellaire rectiligne, c'est qu'ils ont été divisés en lots égaux à la Révolution**



Les albergés de Bisplaine et de Maraville deviendront propriétaires de plein droit sans doute dès 1600. C'étaient de riches propriétaires, tournés vers la viticulture. Cette valorisation semble d'un même mouvement avec la reconstruction de Murs. Le parcellaire est cohérent jusqu'à Champlong et les Aigues Noires, qui sont deux limites populaires. Au-delà, le parcellaire est calqué sur le cadastre de Chapareillan.

*Etude du parcellaire de la plaine de Champlong (source : F. Biasini). On remarque que le parcellaire des zones défrichées par les Savoyards (en mauve) n'est pas dirigé dans le même sens que les parcelles, mises en culture par les Dauphinois (en vert)*

**La Palud, Les Essarts, la plaine des Mortes et Saint-André**

La communauté de Bellecombe-Chapareillan, qui profitait à l'origine de la plus grande étendue de l'Abyme pour faire paître ses troupeaux, a vu son influence se réduire au fil des siècles.

Face à l'émergence de la ville fortifiée des Marches, le Dauphin tente de résister à l'avance savoyarde en développant des projets de mise en valeur de cet espace foncier. C'est une sorte de course contre la montre, il s'agit d'être le premier à utiliser la terre, sinon l'autre le fera.

Ainsi le 25 novembre 1337, le lac de Méry (lac de Saint-André), appelé anciennement du nom d'Aymeric) est cédé aux Dominicains de Grenoble, qui l'inféodent plus tard, le 1er novembre 1491, pour trois siècles à des familles nobles.

Des documents mentionnent en 1374 un « *pontis de Glandone* » signifiant que les Dauphinois cultivaient déjà les terres au nord du Glandon, la plaine des Mortes devient ainsi un lieu d'affrontement. Les conflits avec les Marcherous sont nombreux. En 1303, en 1304 et en 1312, de sérieuses bagarres de paysans s'y déroulent. En 1390, une razzia marcherue a lieu dans la plaine des Mortes ; en 1431, le bétail savoyard est enlevé. Après de nombreux tourments, le Dauphin concède en 1670 le droit pour les Savoyards d'aller faire paître à la prairie des Mortes. Le traité de Turin en 1760 règle définitivement la question, toute la zone sera annexée par la Savoie. De nos jours, de nombreux propriétaires de ce secteur des Marches sont toujours résidents de Chapareillan.

Ces faits cités, il faut surtout noter que, dans son optique de colonisation des Abymes, le 16 janvier 1393, le Dauphin crée les albergements. Le village de La Palud, déjà reconstruit, sert dès lors de point de départ à la conquête des « essarts ». Par cette décision, les habitants du « mandement de Bellecombe » obtiennent l'albergement de la forêt des Abymes, avec pouvoir de la défricher, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 10 deniers par habitant faisant feu. De plus, le droit de pâquerer, dont ils jouissent depuis longtemps, leur est réservé. Cette coutume médiévale restera en vigueur dans ce petit coin des Abymes. Certains viticulteurs ne payent ainsi ni taxe, ni impôt sur les parcelles en

albergement qui se transmettent d'albergé en albergé. Dans la foulée, la communauté de Bellecombe avait défriché ses communaux jusqu'à la « ligne de crête de l'éboulement », élevant des moulins sur le cours haut du Glandon en un lieu d'abord appelé "abîmes" mais qui repris en 1760 le nom de Saint-André, référence à l'antique ville pulvérisée en 1248. C'était et cela reste le « royaume » de la Jacquère.

Malheureusement pour eux, ce sol défriché à grand-peine par les Dauphinois tombe entre les mains des Savoyards lors du traité de Turin en 1760. Droits de passage et compensations financières sont prévues pour indemniser les Dauphinois ainsi éloignés du fruit de leur travail. Les indemnités ne venant point, c'est la haine au cœur qu'en 1777, 600 hommes répartis en trois groupes saccagent vignes, vergers et parcelles, accaparés par l'ennemi héréditaire. A plusieurs reprises, Chapareillan tente en vain de récupérer Saint-André. L'annexion à la France de la Savoie en 1792 est une consolation pour Chapareillan, qui a pu de nouveau faire valoir ses droits sur une partie de ses communaux et ses paysans qui n'ont plus de frontière à traverser pour aller cultiver leurs maigres parcelles.

**Le secteur de Lachat, Les Fontannettes et du bois de Chapareillan**

En 1820, à la sortie des guerres napoléoniennes, la Savoie miséreuse redevient piémontaise et les Marches reprend son rôle de frontière. A cette date, il reste encore une bande d'Abyme non défrichée : la « ligne de crête ». Depuis la Pierre Hachée jusqu'au col du Granier, c'est la zone la plus ingrate, la plus caillouteuse, la plus cabossée. Elle est toute encore couverte de friches et de bois. Ce sont les anciens communaux de Chapareillan, annexés aux Marches en 1760.

A cette époque, les Marcherous ne s'y intéressent guère, car on vient de découper en lots les communaux des Abymes qui étanchent la soif de terre des paysans locaux. Par contre, il y a des masses paysannes exogènes, qui convoitent ardemment ces territoires. Ce sont les communautés des Bauges et de Chartreuse qui vont pratiquer un défrichement sauvage et chaotique de cette zone au grand dam de Chapareillan qui ne peut, une nouvelle fois, que protester en 1829.

# AVIS

*Aux détenteurs des biens réclamés par la commune de Chapareillan, situés en Savoie, et notamment aux abîmes de Mians.*

## Nous Intendant-général

DE LA DIVISION DE SAVOIE

**C**HARGÉ par S. M. de tâcher de terminer à l'amiable et de concert avec M. le Préfet du département de l'Isère, les contestations qui existent depuis long-temps entre la commune de Chapareillan (France) et les détenteurs des terrains portés à la cote de cette commune, existans sur la portion de son territoire réunie à la Savoie par le traité du 24 mars 1760, nous nous empressons de notifier aux intéressés, les articles qui ont été consentis à cet égard par M. le Maire de Chapareillan, et approuvés par M. le Préfet du département de l'Isère par procès-verbal dressé à Chambéry le 29 septembre dernier.

ART. 1<sup>er</sup> Division sera faite des communaux de Chapareillan situés tant en Savoie que sur France, entre ladite commune et le hameau de S<sup>t</sup> André (commune des Marches), à raison de leur population actuelle respective.

ART. 2. Le lot qui sur cette base écherra au hameau de S<sup>t</sup>-André, sera pris sur les communaux existans sur Savoie.

ART. 3. Quant aux terrains communaux qui ont été défrichés, et que la commune de Chapareillan réclame comme usurpés, les détenteurs actuels pourront en devenir propriétaires définitifs, moyennant qu'ils en fassent la déclaration à la Mairie de Chapareillan, et qu'ils en payent la somme capitale, réduite dernièrement aux taux suivans, pour chaque journal delphinal :

Livres cinquante, pour ceux de première catégorie;

» trente-deux, pour ceux de seconde;

» seize, pour ceux de troisième.

ART. 4. Il est accordé le délai de quatre mois à partir du premier octobre courant, pour faire les déclarations ci-dessus, par ceux qui ne les auraient pas encore faites.

ART. 5. La somme capitale à payer sur lesdites bases pour devenir propriétaire définitif desdits terrains, sera payable en trois ans et par tiers, avec intérêts au taux légal, dès l'expiration des quatre mois accordés pour faire les déclarations sus-énoncées.

ART. 6. La commune de Chapareillan se réserve tout droit d'agir sans retard devant les Tribunaux pour la revendication des terrains portés à sa cote au cadastre, et possédés par des individus qui n'auraient pas fait la déclaration dans ledit délai de quatre mois.

Le présent sera publié, à exclusion d'ignorance, dans cette ville et dans les communes des Marches, Thoiry, Puis-gros, Curienne, Apremont, S.-Baldoph, Entremont-le-vieux, S.-Ombre, S.-Jeoire, Trivier, La-Ravoire, Barberaz, S.-Jean-d'Arvey, Les-Déserts, Montmélian, Francin, Chignin, La-Thuille, Arbin, S.-Alban et Motte-Servolex, où nous avons déjà fait publier notre précédent Avis du 7 septembre 1822 relatif à ces terrains.

MM. les Secrétaires nous en transmettront le certificat de publication sans retard.

Chambéry, 3 octobre 1829.

L'Intendant-général,

PULLINI.

Chambéry, Imprimerie Royale.

Avis notifié en octobre 1829, on notera les villages concernés

A l'abri de la frontière savoyarde, Baujus et Entremontains, n'ont peut être pas tous payé leur sol, profitant de ce que ces communaux soient sans défense, c'est le seul exemple d'appropriation de l'histoire des Abymes. On remarquera qu'il est récent et que les autorités savoyardes n'ont trouvé rien à redire, au contraire.

En septembre 1858, dans une Délibération sur les biens imposables non encore allivrés, le Conseil des Marches déclare : « Pour faire disparaître cet aspect de désolation que présentait la commune des Marches après la chute d'une partie du Mont Granier elle abandonna aux bras des travailleurs cette surface de 132 hectares (...) afin qu'à force de sueurs ils fissent disparaître ces rochers, ces mares d'eaux, ces friches, ces broussailles incultes depuis cinq siècles ».



***Ce défrichement tardif et sauvage a laissé un parcellaire « en cellules », torturé et chaotique***

Cette folie de défrichement est montée toujours plus haut jusqu'à atteindre le secteur du bois de Chapareillan, où se trouve le lac Noir. Sur un plan des Abymes, établi vers 1810 par les Français, on peut lire :

« Cette partie dans laquelle il n'existait aucun défrichement il y a 30 ans, se trouve considérablement réduite par ceux qui s'y sont faits depuis, surtout la partie entre les anciennes et nouvelles limites, où environ 140 étrangers, habitants du Mont Blanc [les Savoyards] ont fait des usurpations qu'on n'a pu encore réprimer, outre ce qui a été fait par les communistes [les communiers]. Celle de l'Orient où il restait en 1762 sur le Mont Blanc [en Savoie] 58 hectares de pâturage n'en renferme plus, tout ayant été usurpée, et il n'en reste que fort peu sur l'Isère. »

Les gens de Chapareillan sont furieux ; le bois de Chapareillan qui appartenait dès l'origine à Bellecombe, se retrouve, lui aussi, intégré aux Marches en 1760. Mais là, pas question de lâcher prise, les Français attendent les « Savoisiens » de pied ferme, la carabine à portée de main.

*Chapareillan le 12 juin 1820*

*Le maire Bravet de Chapareillan*

*A monsieur le Préfet du Département de l'Isère*

*Monsieur le Préfet,*

*La commune possède depuis cinq siècles une étendue considérable de terrain, appelée les abimes, une partie de notre territoire ainsi que desdits communaux ayant passé sous la domination du Roi de Sardaigne par le traité de 1760, les savoisiens se sont crus autorisés à venir usurper une grande partie de communal ou il a pu être défriché, et surtout depuis la révolution mais aujourd'hui ils font plus, ils dévastent la partie boisée et viennent en troupe, quelques fois de dix et de vingt, coupent les bois, écorcent les chênes, qu'ils coupent ensuite et ne se contentent pas de venir sur la partie en Savoie qu'ils ont presque détruite, ils viennent sur la partie de France près de demi lieu de la frontière et jusques à la forêt royale qui est au midi des abimes.*

*Le sept de ce mois le garde champêtre Bidal rencontra au pied de la forêt les Sr Bel Brigadier forestier et Perrotin garde forestier de Ste Marie du Mont, en tournée, ils allèrent tous trois ensemble parcourir la forêt communale, et trouvèrent encore Joseph Colomb, que la commune salarie comme garde de la partie de Savoie. Etant tous quatre ensemble ils trouvèrent quatre hommes domiciliés à aspremont qui trainaient du bois, comme vous verrez dans le procès verbal dont j'ai l'honneur de vous adresser un double que je me suis fait remettre.*

*J'ai vü avec douleur que Bidal s'est permis de tirer à un des ces hommes un coup de fusil qui l'a atteint, [...] Je vous supplie Monsieur le Préfet de communiquer le tout à Monsieur l'intendant général de Savoie, et vous intéresser avec lui pour faire cesser des abus, qui nous portent les plus grands préjudices, et ce qui m'affecte le plus, des malheurs tels que celui qui vient d'arriver, car on dit que l'homme qui a reçu le coup de fusil a beaucoup de mal et cela est déjà arrivé d'autres fois, et le même Bidal en a blessé plusieurs. [...] Enfin, monsieur, c'est inouï le mal que font les savoisiens à nos communaux, si vous et M. l'intendant ne venez à notre secours, nous n'avons rien de mieux à faire que de les abandonner, nous épargnerons au moins les frais de garde.*

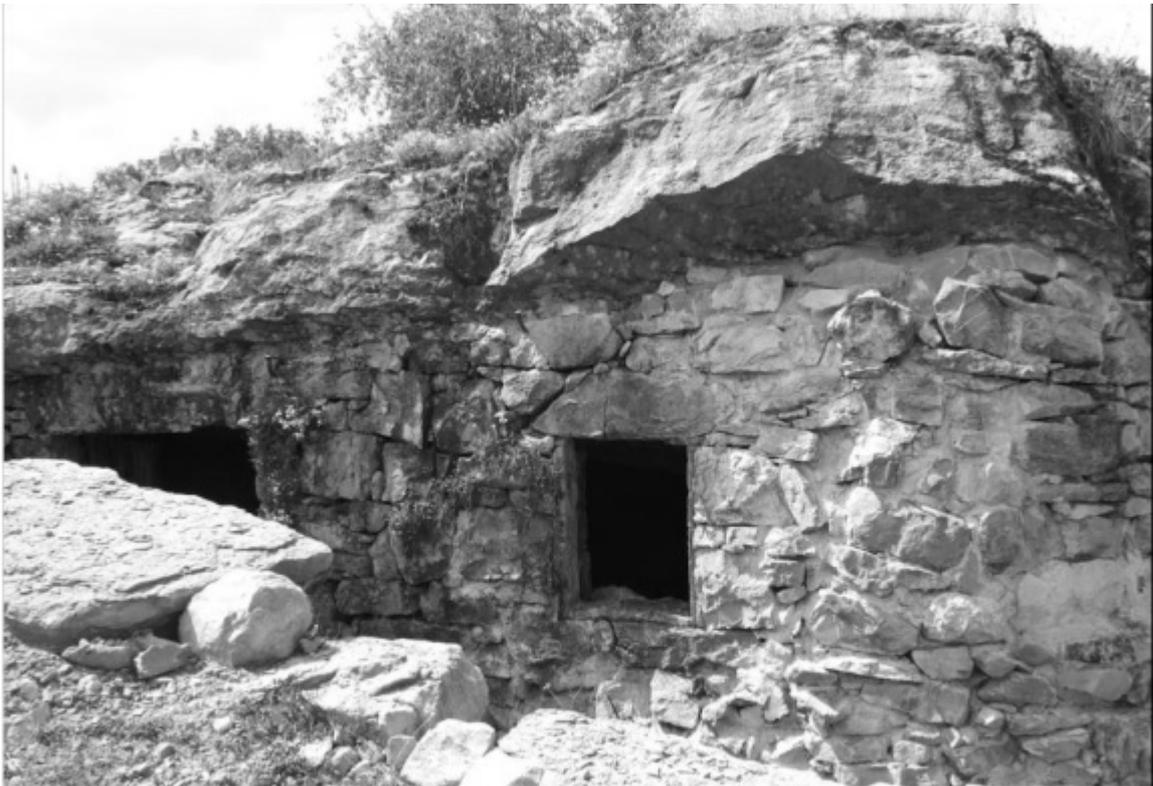
*Quand à Bidal, je ne demande pas sa destitution, mais il me parait nécessaire que l'administration forestière l'employe ailleurs, on se plaint sans cesse qu'il maltraite les personnes qu'il trouve en contravention, je lui ai dit cent fois, faites des verbaux, mais ne luttez pas, il serait même de son intérêt qu'il fut éloigné d'ici, parce que tôt ou tard les savoyards lui oteront la vie. J'entends les dévastateurs.*

... ..

Archives départementales de l'Isère (cote 2076/10)

Orthographe et ponctuation conformes à l'original

En 1830, la régularisation entre Les Marches et Chapareillan concernant ce secteur a lieu, des bornes sont plantées pour délimiter les communaux des deux villages, Chapareillan reçoit le plein usage du « bois de Chapareillan » contre le versement d'une location à Les Marches. A l'heure actuelle, ce bout de Savoie relève toujours de la commune dauphinoise.



***Abris sous roche. Ils sont nombreux, mais en voie de disparition dans les Abymes. Ils datent très probablement des années 1820, servant tout à la fois d'abris pour les défricheurs sauvages, pour les contrebandiers et surtout, pour les gabelous, puisque ces « roches creuses » sont toutes situées le long de la frontière.***

### **Le grand travail du défrichement**

On ne peut parler de la reconquête de l'Abyme sans évoquer le docteur Antoine Gouvert et sa *Notice sur les Abymes de Myans* du 16 mai 1834, publiée par l'Académie de Savoie.

Antoine Gouvert, docteur à Chambéry, est propriétaire aux Abymes. Il a eu la chance d'être témoin du partage des communaux des Marches et du défrichement des dernières friches de Saint-André (« *les communaux des Marches et de Myans dont j'ai suivi et observé les défrichements depuis plus de vingt ans* »).

Passionné des lieux et membre de l'Académie de Savoie, il nous a laissé un témoignage exceptionnel dont voici quelques extraits. Certaines informations sont inexactes, mais on notera son engouement pour la « valeur-travail » qui vient fertiliser cette terre sauvage « de nul produit et de nulle valeur » :

p.82 : « *J'ai parcouru nombre de fois et dans tous les sens, la surface des Abymes de Myans, depuis le sommet de l'espace qu'occupait la montagne écroulée, jusque sur tous les points du vaste rayon où s'étendirent ses débris. Quoique propriétaire sur les lieux mêmes, j'aie eu le loisir de bien examiner ces vastes décombres et d'exercer mes réflexions sur tout ce qu'ils peuvent présenter à l'imagination, je suis loin de prétendre en donner une parfaite idée.* »

p.100 : « *Il est à présumer que les premiers habitants des Abymes furent des hommes pauvres des villages voisins, qui, n'ayant aucune propriété, surent, à la sueur de leur front, s'en créer quelques lambeaux sur les points de cette vallée, qui parurent leur promettre quelques succès. Encouragés par les produits, ils étendirent les défrichements, y élevèrent quelques chaumières, et devinrent ainsi habitants et propriétaires dans les Abîmes. Cela est d'autant plus croyable, que toute cette portion de la vallée de Chambéry, stérile, de nulle valeur en l'état et abandonnée, n'appartenait à personne. Ces*

*petites propriétés partielles conquises à l'agriculture par un travail dont le prix resterait supérieur à la valeur d'un fonds même de bonne nature, devinrent le légitime patrimoine de ces premiers colons. »*

*« Si il fut donné pour rien, il a été réellement acheté par tout ce qu'il a coûté pour être mis en culture. »*

*p.99 : « La partie basse des Abîmes ... présente à la fois quelques traces de son ancien désordre au milieu d'une culture bien ordonnée, riche et variée ; elle offre enfin le tableau d'une nature toute nouvelle qu'anime un feu générateur, sur lequel on observe, de distance en distance, quelques vestiges de son état sauvage, qui tranche d'une manière frappante avec la beauté des productions qui les environnent et qui n'attendent, pour rivaliser avec elles, que le secours d'un bras laborieux. »*

*p.103 : « Animé par l'amour de la propriété, certain de la fertilité du sol et de sa reconnaissance à la main qui le travaille, instruit d'ailleurs du mode de défrichement qui lui convient, et plein de l'espoir de recueillir le fruit de ses peines sans partage et sans tribu, l'homme des champs ne connaît pas de bornes à son zèle, ni d'obstacle à son courage. La métamorphose des Abîmes de Myans est une preuve frappante de cette vérité. »*

Le docteur Gouvert nous renseigne aussi sur les techniques de défrichement et l'épierrage, sur l'arasage des mollards :

*p.103 : « On cherche la terre dans l'intérieur du sol partout où elle se rencontre, et aussi profondément que*

*possible. A cet effet, on pratique des fossés de quatre, cinq et même six pieds de profondeur ; on en extrait toute la terre qui s'y trouve et qu'on jette à sa surface ; on remplit ce fossé de pierres à un pied et demi de son bord ; rempli aux trois quarts de sa profondeur, on le recouvre et on en élève la surface par la terre qu'on extrait du fossé voisin ; et ainsi de proche en proche, on parcourt l'espace à défricher par une suite de fossés, dont les pierres occupent le fond et la terre la surface, sur une épaisseur qui ne peut être moindre de quinze à vingt pouces. »*

*« Avant que la main de l'homme eût porté la bêche sur le sol des Abîmes, il n'y existait pas quelques toises continues d'une plaine régulière : tout était coteaux, bosselures, monticules plus ou moins élevés et séparés par d'étroits intervalles aussi irréguliers, et dont l'eau remplissait la plupart. Toutes ces inégalités, toutes ces ondulations se sont aplanies sous sa main. J'ai vu des mamelons de plusieurs toises de base et de hauteur, être répandus et disséminés sur le champ qui les supportait. »*

Il y a géographiquement un seul Abyme, mais celui-ci a été conquis par des communautés différentes, elles-mêmes, aux origines et aux motivations différentes. De nos jours encore, la manière de penser des habitants, leur rapport au travail et à la propriété divergent selon le territoire dont ils sont propriétaires. Les différences se retrouvent dans les esprits tout autant que dans le parcellaire. On peut donc légitimement parler **des** Abymes (au pluriel).

Ghislain GARLATTI



# Patrimoine vivant

## La Ganterie en Dauphiné Savoie et aux Marches

Je me suis intéressé au métier de la ganterie dans les années 1990. En effet dans notre village des Marches, installé au pied des contreforts de la Chartreuse et aux confins de la vallée du Grésivaudan, plusieurs générations de femmes ont travaillé pour l'industrie de la ganterie basée à Grenoble, et j'ai pu alors recueillir les témoignages de mes deux grand-mères et aussi d'anciennes gantières du village. Cette activité a disparu aux Marches dans les années 60, cependant elle a laissé bien des souvenirs chez des personnes âgées de la commune qui en parlaient avec beaucoup d'intérêt. C'est pourquoi mon exposé insistera davantage sur le travail des couturières gantières que sur l'industrie du gant en général.

Le mot « gant »  
viendrait du  
francique « want »

Il semblerait que l'origine du gant remonte à l'Antiquité, comme certaines traductions d'auteurs anciens ont pu l'attester. En Europe, au XIII<sup>e</sup> siècle, certaines femmes ont commencé à porter des gants en tant qu'ornements. La plupart étaient fabriqués avec de la soie et du lin. Au XI<sup>e</sup> siècle, devenu symbole de pouvoir, il est le cadeau diplomatique par excellence quand on scelle une alliance. Au XV<sup>e</sup> siècle la reine Elisabeth lance la mode de gants richement brodés et sertis de pierres précieuses. Les gants sont également portés par les hommes : Henri II a été enterré avec des gants, de même que les rois Jean d'Angleterre et Edouard I<sup>er</sup>. En France les premières corporations de gantiers s'installèrent au XIV<sup>e</sup> siècle dans les régions où se pratiquait l'élevage intensif de chevreaux et d'agneaux et où l'eau des rivières était pure et donc propice au tannage : Massif Central (St Junien, Millau), Dauphiné, sud de la Champagne, Niort.

### La ganterie en Dauphiné

Le XIX<sup>e</sup> siècle fait un usage immodéré de cet accessoire. Il fut un temps où le gant noble, le beau gant, en chevreau, ne pouvait être que de Grenoble. En 1860, lors du rattachement, la Savoie accueille Napoléon III et l'impératrice Eugénie. Le mercredi 5 septembre le couple impérial rejoint la capitale

dauphinoise. Le journal « Le Courrier de l'Isère » rapporte dans ses colonnes que dans l'hôtel du connétable de Lesdiguières, alors préfecture de l'Isère, 4 jeunes filles « d'honorables fabricants de ganterie » remettent à l'impératrice deux corbeilles contenant chacune 25 douzaines de paires de gants, d'une finesse

et d'un travail irréprochable, brodés d'or et d'argent, véritable chef-d'œuvre de la principale industrie locale. Deux ans plus tard l'impératrice a besoin de renouveler son stock et passe commande à Grenoble. La facture s'élève alors à 720 F : presque un an de salaire d'un ouvrier.

Le gant est bien à cette époque la principale industrie locale. En 1859, on dénombre une centaine de fabriques, employant 1.400 coupeurs et 20.000 ouvrières dispersées dans les campagnes autour de Grenoble, dans la vallée du Grésivaudan, en Chartreuse. Il se fabrique alors entre 600.000 et 700.000 douzaines de paires de gants. Chiffre d'affaires

### Les métiers liés a la ganterie

La ganterie grenobloise, bien qu'industrielle, fait aussi appel au savoir-faire des hommes. Les progrès scientifiques et techniques ne modifient pas de manière importante le processus habituel de fabrication d'un gant.

En début de processus se trouvent **les tanneurs** : ils recherchent des peaux de qualité, notamment la peau de chevreau réputée pour sa finesse. De belles races de chèvres et d'agneaux étaient élevées dans toute la région. L'élevage caprin était important dans le Trièves, en Oisans et dans le sud du Dauphiné. Mais les peaux venaient aussi d'ailleurs Millau dans l'Aveyron, St Junien dans la Haute-Vienne (deux centres réputés également pour la ganterie). La préparation des peaux était un vrai métier. La personne qui effectuait ce travail s'appelait : **mégissier**. En 1896, 150.000 à 200.000 douzaines de peaux sont mégissées dans la région grenobloise. En raison des nuisances, cette activité est reléguée à l'extérieur de la ville du côté du cours Berriat, non encore construit à cette époque.

Avant que la chimie n'invente de nouveaux « mordants » pour assouplir les peaux, un petit métier existait: celui de **ramasseur de crottes de chien** (payées au kilo 0,15 F), crottes qui entrent dans la composition d'une mixture où macèrent les peaux. Pour tanner les peaux on utilisait aussi au XIXe siècle encore de l'urine humaine! Aux principaux carrefours se trouvaient des tonneaux-urinoirs dans lesquels venaient se soulager les messieurs. Le dernier tonneau-urinoir disparut cours St-André (actuel cours Jean Jaurès) en 1901.

18

estimé : entre 16 et 17 millions de francs. L'un des tout premiers marchés est l'Angleterre, avec qui l'empereur a négocié en janvier 1860 un traité de libre-échange dispensant les gants de taxe. Au début du XXe siècle Monsieur André Citroën venait personnellement à la ganterie Vallier, à Grenoble, pour acheter 160 à 180 paires de gants pour sa maîtresse. En 1903 la maison Paquet, toujours de Grenoble, confectionna tous les gants de deuil pour la cour d'Angleterre lors du décès de la reine Victoria. Pour le mariage de la princesse Margaret, les gants venaient également de Grenoble. Lors des grandes funérailles, l'industrie grenobloise était largement mise à contribution.

Autre métier : **trieur de peaux en blanc** c'est-à-dire avant teinture. Faisant appel à l'expérience c'est un poste de fin de carrière ou celui que se réserve le patron.

Autour gravitent plusieurs autres métiers : **les teinturiers, les coupeurs**. C'est un travail réservé aux hommes en amont : on dit d'eux qu'ils ont des yeux au bout des doigts. Ils lissent tellement les peaux que leurs mains finissent par être déformées. Leur rôle est de tirer le maximum d'une peau. Du fait de leur expérience les coupeurs sont de vrais seigneurs, libres d'organiser leur travail comme ils l'entendent.



La main de fer



Pince manœuvrée au pied, tenant le cuir pendant les opérations d'assemblage

Dans leurs sorties, on les reconnaît tout de suite car ils portent le haut-de-forme et la queue-de-morue.

En aval : **les fendeuses, les frappeuses** (qui déterminent la place des broderies), **les rabat-teuses, les bouton-neuses, les finisseuses, les brodeuses et les couturières**.

## Les couturières

Les différentes maisons de ganterie se réservent les tâches nobles (création des modèles, coupes, contrôles et finitions) et confient l'essentiel du piquage aux couturières. Quand les couturières ne travaillent pas dans l'entreprise, elles travaillent « à façon » à domicile. Les « entrepreneurs » ou les « entrepreneuses » seront alors des intermédiaires entre le maître-gantier et les couturières à domicile.

Chaque entrepreneur fait travailler entre 20 et 70 personnes. Certains disposent d'un atelier, en général une grande salle aux larges baies vitrées, garnie d'une banque (vaste meuble à casiers protégés par des rideaux, où l'on range les gants et les fournitures: bobines, aiguilles, navettes...),

de quelques machines à coudre et d'un petit bureau pour ranger les registres et les documents administratifs ou comptables.

L'entrepreneur fournit à chaque couturière une machine à coudre. Il distribue le travail, forme les piqueuses, vérifie les coutures, fait les retouches avant de renvoyer les gants aux maîtres-gantiers. Il effectue aussi la maintenance des machines et paie les ouvrières. Il notent sur le carnet individuel de chaque ouvrière le travail effectué.

## L'arrivée de la ganterie en Dauphiné Savoie

La mise en circulation du tramway à vapeur le 2 décembre 1895 entre Grenoble et Chapareillan a permis le développement de la ganterie dans les villages de notre secteur. C'est à Chapareillan que se trouvaient la majorité des dépôts de gants, tenus par les entrepreneuses et entrepreneurs. bien plus tard les liaisons par cars (dont la compagnie Franchiolo) entre Grenoble et Chambéry vont également favoriser l'activité de ganterie aux Marches, les cars s'arrêtant sur la place du village pour déposer les caisses de peaux et reprendre les gants.

## Les gantières-couturières

Ne devient pas couturière qui veut : ce métier requiert en effet plusieurs qualités : ordre, logique, habileté manuelle, propreté et rapidité. La formation est gratuite.

Elle est dispensée sur plusieurs mois en atelier par l'entrepreneur. L'ouvrière formée doit travailler avec l'entreprise qui lui a appris la technique. L'apprentissage s'effectue aussi sur le tas, les anciennes transmettant leur savoir-faire aux plus jeunes.

Les couturières assemblent, piquent : posent des poudes, assemblent les piécettes (entre les doigts), placent des fourchettes (dans l'épaisseur des doigts), ferment le gant (le ravalage). Il existe plusieurs types de piquage : le piquage « anglais », en rapprochant les pièces, le piquage « surjet » (bord à bord), le piquage « sellier » (pour les peaux les plus épaisses).

elles réalisent ainsi plusieurs sortes de gants : les gants « glacés » (gants brillants de couleur marron ou noire), les gants « tournés », les gants « suède » (peausserie ou cuir utilisé côté chair à l'extérieur,

d'aspect velouté), les gants « 16 pouces » avec 16 boutons du poignet à l'épaule.

Avant la première guerre mondiale les ouvrières cousent les gants à la main à l'aide de « cousoirs ». Ces petites machines venaient pour la plupart d'Angleterre. Après les années 20 et l'arrivée des machines, les entrepreneurs placent en location les machines à piquer chez les ouvrières à domicile.



Les baguettes

Les coutures sont contrôlées à l'aide de pinces en bois ou en métal appelées « baguettes ». La baguette est introduite successivement dans chaque doigt. Certaines de ces baguettes sont en ivoire, en argent, en os ou même sculptées.

## Conditions de travail et salaire des couturières

Les gantières sont payées à la pièce ou à la douzaine de paires. Une bonne piqueuse peut réaliser en une seule journée une douzaine de paires, les plus douées une douzaine et demie. Les ouvrières qualifiées

réalisaient environ 72 paires de gants chaque semaine (de 2 à 3 F la douzaine, suivant le type de gants). Le revenu moyen mensuel est de 15.000 à 16.000 F de l'époque. Elles savaient défendre collectivement leurs rémunérations. Bien avant 1936 elles étaient déjà regroupées en un fonds mutualiste de garantie et solidarité avec prélèvement mensuel pour les maladies, accidents, chômage. La mutuelle d'entraide des gantiers grenoblois a été créée en 1803, ce fut la première mutuelle de France !

Les lois sociales de 1936 ont organisé les rémunérations, avant 1936 le patron payait globalement l'entrepreneur. Ce dernier prenait une marge et déduisait du reste la location de la machine, les fournitures et les prélèvements au titre de la mutualité sociale. Après 1936, devenues « facteurs de fabrique » les ouvrières sont payées directement par le patron et selon des tarifs précis. Dans les années 1960, certaines gantières cotisaient à la sécurité sociale.

## La ganterie aux Marches

### Vie et économie de l'activité des gantières

« Là où il y avait une femme, il y avait une machine ».

Pendant des décennies la vie de notre village a été rythmée par le pédalier des machines à gants que les pieds pressaient inlassablement. Plus de 70 femmes ont exercé cette activité dans notre village. Au fil des années, j'ai pu recueillir plusieurs témoignages d'anciennes gantières :

**Marie-Cécile** devenue centenaire : elle a refusé à l'âge de 14 ans de devenir pensionnaire à l'école St Joseph à Chambéry. Son rêve était de devenir gantière. Elle était fière d'avoir obtenu un diplôme de bonne ouvrière car les maisons grenobloises étaient plutôt avares de compliments.

**Denise** se souvient de sa première paie : 13,10 F. Elle avait 12 ans.

**Angèle** (d'Entremont-le-Vieux) : « C'est nous qui avons cousu les gants pour le mariage de la princesse Margaret ». En Chartreuse ce métier a sans doute sauvé de l'exode bien des familles.

**Alice** : « La journée on était aux champs et le soir on faisait des gants jusqu'à une ou deux heures du matin ».

Chaque ouvrière aménage son espace de travail, en soigne la propreté et la décoration. Souvent on pouvait voir les gantières derrière leur fenêtre, en train de coudre soit à la lumière du jour soit sous une ampoule électrique. Certaines d'entre elles se sont usé les yeux à la faible lumière d'une lampe à pétrole. La piqueuse à domicile choisit son rythme de travail. Certaines se lèvent très tôt et reprennent la couture tard dans la soirée, après les travaux de la ferme et du ménage.

La plupart travaillent en journée, à temps plein. Ce sont des épouses de petits propriétaires, d'artisans ou des femmes célibataires qui vivent de leurs mains. Le travail n'est pas régulier tout au long de l'année : en hiver il y a moins de travail alors que les ouvrières ont plus de temps. Souvent les commandes arrivaient au moment des foins. Cette activité permettait de créer des liens entre les gantières d'un même hameau. L'été elles se regroupaient avec leurs machines à l'ombre d'un arbre ou devant la maison de l'une d'entre elles.

Cette activité apporte de l'argent frais, fort précieux pour les familles de paysans vivant beaucoup en autarcie et de troc. C'est une ressource financière non négligeable pour les familles nombreuses (souvent deux générations vivaient sous le même toit). D'une manière générale et comme on dit familièrement, « Cela permettait de mettre du beurre dans les épinards ». Souvent des femmes se mettaient à la ganterie après le décès de leur conjoint. Cette activité a permis aux femmes de s'affirmer, d'acquérir une certaine indépendance et de détenir par la même occasion un fort pouvoir décisionnel : il fallait la consulter pour rénover la maison ou de commander du matériel agricole par exemple.

Au mois de juillet, une messe était célébrée en hommage à Sainte-Anne - choisie notamment comme patronne des gantières le 20 avril 1806 - dans notre église paroissiale où se trouve encore sa statue. La journée se poursuivait par le traditionnel banquet suivi d'un bal, entre femmes, au café restaurant « Chez Mathieu ». Ces banquets étaient l'occasion d'entonner diverses chansons ou de raconter de bonnes histoires en patois. Et lors des sépultures, les gantières portaient fièrement leur cocarde verte sur laquelle se trouvait une abeille.

## Grandeur et décadence de la ganterie

### Les maisons grenobloises les plus célèbres



Xavier Jouvin

Place éponyme - Grenoble

© Matthieu Riegler, CC-BY wikipédia

#### La maison Jouvin

Issu d'une famille de gantiers Xavier Jouvin, né en 1801 rue St Laurent à Grenoble, fait passer la ganterie du stade artisanal au stade industriel. Il dépose plusieurs brevets concernant un emporte-pièce à fendre les gants qui permet de mécaniser la fente. Il invente aussi en 1838 « la main de fer », emporte-pièce qui permet de découper 6 gants à la fois et à des calibres différents. La compagnie Jouvin disparaît dans les années 1960.

Nous pouvons aussi citer des maisons grenobloises plus modestes: Paquet, Alexandre, Foster, Reynier, Vallier, Bergeret... et deux maisons non grenobloises Bal à Chambéry et Mathieu à Allevard. Nous avons vu plus haut qu'en 1995 il ne restait plus que deux gantiers. Il y avait le gantier Salvator Notturmo à Grenoble et le gantier Lesdiguières (ex-Marino) à Fontaine. En 1995, quelques années avant sa fermeture définitive, l'atelier Notturmo, qui comptait 8 employés, produisait encore 10.000 paires à l'année (son concurrent: 5.000 paires). La moitié de la fabrication partait à l'exportation. Parmi leurs clientes: Farah Diba, Mme Pompidou, la reine de Norvège, l'impératrice du Japon. Le magasin chic Saks, à New York, achète encore en 1995 à M. Notturmo 120 paires de gants blancs allant jusqu'à l'épaule. L'atelier Notturmo a confectionné beaucoup de gants pour les films historiques comme : la Reine Margot, Lagardère, le Colonel Chabert, les

Misérables (de Claude Lelouch), le Hussard sur le toit de Jean-Paul Rappeneau, les Rois maudits (200 paires de toutes les couleurs pour ce téléfilm). A présent l'atelier Notturmo n'existe plus. Seul subsiste l'atelier Lesdiguières dirigé par Jean Strazzeri.

L'un des derniers gantiers disait en 1996 : « Bientôt à Grenoble il y aura plus d'associations de sauvegarde de la ganterie que de gantiers eux-mêmes. » En 2010 c'est chose faite. Heureusement, des personnes passionnées tentent de perpétuer la tradition. C'est ainsi que Madame Jacquemoud, habitante des Marches, qui a travaillé d'abord à domicile puis dans l'atelier Notturmo, a installé en 2009 son atelier aux Marches, après le décès de son patron Salvator Notturmo.

En 1859 on comptait une centaine de fabriques, 1.400 coupeurs, 20.000 ouvrières, entre 600.000 et 700.000 douzaines de paires fabriquées (la population de Grenoble s'élevait à 35.000 habitants à l'époque). L'année 1860 est le début de l'âge d'or pour la ganterie grenobloise. En 1893, quelques 1.500.000 douzaines de paires sont confectionnées (93% des emplois industriels y sont directement liés). Cet âge d'or va s'achever dans le

fracas de la première guerre mondiale. En 1955 il ne reste plus que 50 entreprises. Dans les années 50 naissent Caterpillar, Cémoi, la biscuiterie Brun... Les gens partent travailler dans ces entreprises et se détournent de la ganterie qui exige trop d'années de formation. En 1968 il ne reste que 28 entreprises, en 1995 seulement 2 entreprises.



Gants brodés fabriqués par la maison Perrin

#### La maison Perrin

En 1860 la veuve Perrin lance, rue Chenoise, un petit atelier de ganterie qui va rapidement prospérer. C'est son fils, Valérien, qui va donner une dimension internationale à l'affaire en ouvrant des succursales à Londres, Montréal, et Melbourne... En 1908 la maison Perrin emploie jusqu'à 1.000 ouvriers dans ses ateliers et 3.000 à l'extérieur. C'est en 1968 que la maison Perrin décide de passer la main définitivement.

Aux Marches, le travail à domicile perdure jusqu'au début des années 1960. Puis le cliquetis des aiguilles a peu à peu cessé et le parfum des cuirs s'est envolé.

Serge JOLY

# Nos travaux et enquêtes

## Le château des Marches au XIXe siècle

Nous avons pris possession, avec un heureux hasard, d'un fascicule intitulé, sur le plat de couverture :

### LE CHATEAU DE LES MARCHES

comprenant 6 pages de texte et 4 gravures sur acier : trois pour le château et une pour la ferme de Bellegarde. Cette plaquette proviendrait de la bibliothèque de Henri Ferrand avocat à la cour de Grenoble (étiquette sur la page de garde) . Par ailleurs M. Ferrand, alpiniste confirmé, a écrit de nombreux ouvrages sur les montagnes de Savoie et du Dauphiné. quant à ce fascicule il a été réalisé par M. Jean Faga, édité par Chatelin à CHAMBERY et a été tiré à 50 exemplaires en 1881. Ces précisions sont données dans la plaquette de vente de la bibliothèque de Jean Faga qui a été au service de la famille Costa de Beauregard.

Je cite ci-après le premier paragraphe que l'on peut assimiler à une préface : « *Au moment où les propriétaires de l'imposant château féodal des Marches vont mettre en vente cette belle demeure, il nous a paru intéressant d'en esquisser rapidement l'historique et d'en donner une description sommaire accompagnées de vues* ». Cette période correspondait à la succession du Marquis Fernand Costa de Beauregard. C'est finalement Michel Costa de Beauregard qui l'eût en héritage. Il fit don de la propriété à Alix, sa cousine, dès que celle-ci lui fit part de son projet de fondation d'un orphelinat, projet qui deviendra officiel en date du 2 août 1882.

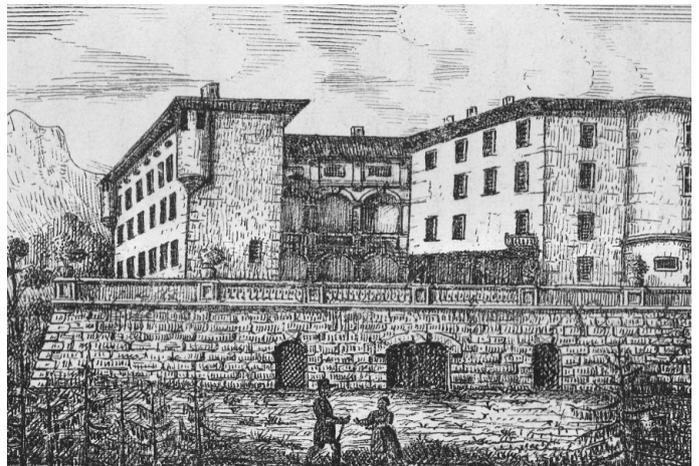
La suite de l'ouvrage nous propose un historique très condensé, sur la construction et les différents propriétaires du Château de Les Marches, sur sa situation géographique et les moyens d'accès à l'époque de l'écriture de cet ouvrage, il cite « *LES ABYMES, puits de vin de la Savoie* ».

L'auteur rappelle en détail les possessions terriennes du château et nous fait une description précise de l'ensemble des pièces qui le composent, dont la « grande salle » peinte par Galliari, membre de l'Académie royale de peinture. L'auteur énumère également les principales ressources et cultures du domaine.

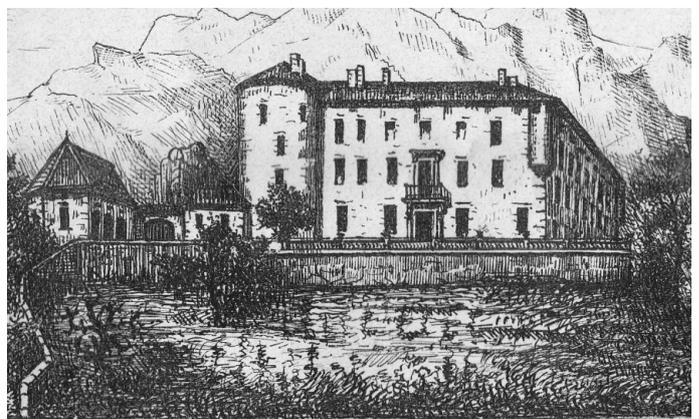
Laurent BAL



Château des Marches (entrée du côté du Bourg.)



Château des Marches (Vue en dessous de la cour d'honneur.)



Château des Marches (Vue, route de Chapareillan.)

# La tuilerie des Marches

Depuis longtemps, la tuilerie des Marches était source de discussions et d'interrogations : où était-elle, qui la gérait, comment fonctionnait-elle et pourquoi a-t-elle disparue ? Autant de questions qui revenaient lorsque des personnes apportaient à l'association « Mémoire et Patrimoine » tuile ou brique, avec des inscriptions marcherues. Jean Maret, qui a beaucoup étudié les toits et les tuileries, a bien voulu à notre demande se pencher sur cette problématique et après de solides recherches, a offert aux Marcherues une conférence sur les anciennes tuileries du canton de Montmélian. Peu nombreuses dans le canton, à cause du peu d'argile, les tuileries étaient pourtant bien présentes, comme à Laissaud, aux Mollettes, à Sainte-Hélène du lac et à Planaise.

Pour le présent article, on se basera sur les données de la généalogie, la conférence de Monsieur Maret et sur son ouvrage coécrit avec Michel Tissot : *L'aventure des tuiliers en avant-pays savoyard* (FAPLA, 2008).

## Origines

Les hommes ont utilisé l'argile comme matériau depuis des millénaires, notamment pour faire des poteries et des briques, mais l'idée de mettre de la terre cuite sur les toits remonte aux Romains. On trouve aux Marches des vestiges de cette grande époque, comme l'attestent les découvertes de tuiles romaines par notre groupe d'archéologie.

La matière première, l'argile, est issue de la dégradation des roches cristallines et volcaniques en particules très fines, inférieures à 2 microns. Avec cette argile les artisans ont su faire du pisé, des briques et des tuiles. Composée de silice, d'alumine et d'eau, l'argile naturelle est malléable. Par séchage, puis par cuisson de 750 °C à 850 °C le composé d'eau de silice et d'alumine devient un aluminosilicate métallique, dur et cassant. Il devient rouge à cause de l'oxyde de fer qu'il contient. La cuisson doit être maîtrisée, à moins de 750 °C, les tuiles deviennent poreuses ; à plus de 1000 °C, elles se déforment. Dans le passé il n'y avait aucune mesure objective de la température, faire des tuiles est donc un art complexe. Avec la fin de la civilisation romaine, ce degré de technicité disparaît. Les tuiles déclinèrent à partir du VI<sup>e</sup> siècle et on ne trouva bientôt plus que des toits végétaux faits de bois ou de chaume.

## Dans la Combe de Savoie

Les chaumières restèrent dominantes jusqu'en 1850. Mais la tuile refait son apparition dès le XIV<sup>e</sup> siècle (en 1360, des tuiles creuses sont faites à La Buissière pour couvrir deux fours à Montmélian), au XV<sup>e</sup> siècle, le moulin Rosaz sur la carte de Mathieu Thomassin est couvert lui aussi de tuiles creuses. Dans la Combe de Savoie, les bancs d'argile exploitables sont rares et proviennent des dépôts laissés par la fonte des glaciers à la fin des différentes glaciations. Les glaciers ont usé les dépôts hauteriviens (argile avec un peu de calcaire) des montagnes et les ont restitué lors de leur fonte en vaste dépôt morainique. L'argile en suspension dans les lacs post-glaciaires s'est déposée très lentement en lit pratiquement pur. On a la chance aux Marches (dont le territoire est recouvert à 75 % de dépôt calcaire) d'avoir cette précieuse couche de silice et d'alumine. Ce filon se situe au pied de la moraine de Bellegarde.

## Organisation technique d'une tuilerie

On sait peu de choses de la tuilerie des Marches, mais elle devait sans doute ressembler aux nombreuses tuileries de l'époque, qui en étaient restées au stade artisanal et manuel. La plupart des installations devaient être des installations provisoires.

En 1730, au lieu-dit « La Carronnière » (parcelle 1121), on y fabriquait des « carrons », de grosses briques de 30 cm sur 15, servant à construire des maisons en dur. En 1828, un recensement des tuileries en Savoie signale la présence de la tuilerie des Marches en dessous de Bellegarde, de l'autre côté de l'actuelle autoroute, côté Francin. Entre 1830 et 1860 existait une autre tuilerie, plus au nord sur la moraine, près du Bondeloge, mais celle-ci ne dura guère.

On faisait des cuissons de 20.000 à 30.000 tuiles et on produisait en moyenne, dans ce type de tuilerie, 100.000 tuiles par an. Deux ou trois hommes aidés de deux ou trois enfants étaient l'effectif habituel des tuileries artisanales ou tout se faisait encore à la main. L'activité était saisonnière et occupait un espace de 700 m<sup>2</sup> à peu près. L'espace occupé par les bâtiments d'une tuilerie artisanale dépassait rarement 300 m<sup>2</sup>. A l'automne, on ouvrait la terre en décapant les couches supérieures de terre végétale, puis on puisait dans le filon d'argile. La fosse d'extraction n'était profonde que de 50 cm à 2 mètres, selon l'épaisseur de la couche d'argile. L'argile était prélevée à la bêche à dents puis transportée en brouette jusqu'à un abri où elle subissait le gel et le dégel de l'hiver.

En hiver, les tuiliers sont sans doute occupés à couper du bois. Le site de la tuilerie des Marches se trouve justement à proximité de la forêt des Marches qui fut aussi propriété des Bellegarde puis des Costa de Beauregard. Nul doute que c'est dans cette forêt que les tuiliers constituaient la plupart des fagots utilisés pour la cuisson des tuiles. Ils étaient peut-être aussi occupés à faire de la chaux en enfournant des blocs de calcaire à plus de 1000 °C pour la construction ou pour faire de la bouillie bordelaise (au début du XXe siècle).

Au printemps, les tuiliers reprennent le travail de malaxage de l'argile, en brisant et en étalant les mottes d'argile, en l'humectant régulièrement. Le foulage se faisait par piétinement et une fois bien malaxée, l'argile est apportée au mouleur, qui sur sa table de moulage, grâce à un moule en métal et une planche en bois donnait sa forme à la future tuile.

Un bon tuilier pouvait faire de 700 à 1.200 tuiles par jour au fur et à mesure qu'on lui apportait

l'argile. Il avait à sa portée des produits de démoulage (sable fin et cendre) car le démoulage était immédiat. La tuile était ensuite mise à sécher dans des hangars aérés de grande taille, à l'abri du soleil et de la pluie, initialement à même le sol (ce qui explique les traces d'animaux sur les tuiles) plus tard sur des claies disposées en rayonnages.

L'été était le moment de la cuisson. Durant la belle saison on pouvait compter de 3 à 4 fournées contenant chacune 10 à 35.000 pièces à cuire. La cuisson nécessitait d'énormes quantités de bois, le feu durait 3 jours et 3 nuits et devait se maintenir un peu en dessous de 900 °C sous peine de voir la production perdue.

### Dimension humaine

Les propriétaires de la carronnière et de la tuilerie étaient les seigneurs des Marches, puis les Costa de Beauregard, puis la famille Girod. Jusqu'à la Révolution, les tuileries de notre région étaient la propriété des nobles, des congrégations ou de l'ordre de Malte. Mais ils ne l'exploitaient pas eux-mêmes. Ils avaient recours à des gérants. Ainsi en 1828 l'inventaire des tuileries de Savoie nous informe que c'est Claude André Falcoz, syndic des Marches (et représentant des affaires des dames de Bellegarde pendant leur absence) qui gère la tuilerie des Marches. celle ci réalisait 3 ou 4 cuissons de 30.000 tuiles. Puis plus tard, ce sont des Suisses du Tessin, les sieurs Gambazzi, Muschiatti et Delminique, qui rachetèrent l'entreprise à Falcoz. Ils développèrent sans doute le matériel puisqu'ils avaient une presse qui nous a laissé de nombreuses briques à leur nom. C'étaient avant tout des artisans qui employaient des ouvriers comme aides.

### La main-d'œuvre était recherchée

Tuilier était un métier difficile et saisonnier, les tuiliers étaient aussi de petits cultivateurs, donc des doubles actifs. C'était un travail physique. Un bon tuilier a sans doute de grosses mains, assez grandes pour pouvoir prendre en une seule fois la quantité d'argile nécessaire à mouler une tuile. Et les femmes des tuiliers, selon les légendes, ont des cuisses de bonne taille pour pouvoir y mouler les tuiles « canal ». Mais tuilier était aussi un travail

délicat : il fallait un savoir-faire spécial pour ne pas rater la cuisson. Ce savoir-faire, inconnu en Savoie, fut importé d'Italie, là où la culture de la tuile s'était maintenue malgré la fin de l'Empire romain. Les Piémontais, plus pauvres alors que les Savoyards, ne rechignaient pas à venir travailler en Combe de Savoie et ils étaient recherchés car ils savaient à la couleur quand la température idéale était atteinte, et n'avaient plus qu'à entretenir le feu. Cette migration économique, issue de la province de Biella au Piémont, au début du XIXe siècle, amena même à rebaptiser temporairement le lieu-dit de la tuilerie en « Biellaz ». C'est ainsi qu'en 1730, un *Debernardi*, tuilier italien de la province de Biella et habitant aux Marches part dans le secteur de Yenne pour y construire une tuilerie.

Les recherches du groupe de généalogie nous révèlent le nom des anciens tuiliers des Marches :

1701, décès de Jean Pollet, « carronnier »

1736, décès à 63 ans de Jean Merle « carronnier à Bellegarde » 1797, Pegat Louis tuilier, marié avec Jeanne Bocquin

1813, selon l'abbé Cartier, Louis Pegaz « faiseur de briques », carronnier et tuilier, vivait avec sa famille sous Bellegarde

1814, Ferrero Victor, tuilier, marié à une Casset, qui était aussi accoucheuse au village.

Le Recensement de 1848 nous fait entrer dans l'intimité des habitants de la tuilerie : Verdoïa Dominique 77 ans, venu de Jubienne (Piémont) y habite avec toute sa famille : avec Catherine Combaz, son épouse de 60 ans, née aux Marches, avec son fils Jacques, 25 ans, tuilier marié à Jacqueline Martin, 19 ans, née aux Marches. Sont présents aussi Benoite Verdoïa, lingère et Marie Verdoïa, domestique. Mentionnons aussi que depuis 1829 la famille Verdoïa par volonté d'Adèle de Bellegarde est devenue de père en fils, garde de la forêt qui jouxte la tuilerie. Etant sur place, il était facile pour eux de jeter un œil sur le patrimoine des Bellegarde puis des Costa. On trouve par ailleurs de nombreuses tuiles signées Verdoïa.

### Clientèle, apogée et déclin

La tuilerie fournissait briques et tuiles dans un rayon de 15 km (1 jour de cheval aller-retour). Une partie servait aux entrepreneurs à payer la location de la tuilerie au propriétaire. L'autre partie servait à

payer les fagots utilisés pour la cuisson et à rémunérer la main-d'œuvre et le transport. Autant dire que le bénéficiaire était mince, en partie lié au fait que le tuilier exploitait lui-même des bois durant l'hiver, sur ses propriétés ou sur celles qu'il louait avec la tuilerie. Au milieu du XIXe siècle, 1.000 tuiles se vendaient en moyenne 24 francs. Il y avait pour 2 francs de fagots et 2 francs de main d'œuvre.

Le Marcheru qui voulait couvrir son toit de tuiles pouvait s'arranger avec le tuilier en fournissant lui-même les fagots et en assumant le transport depuis la tuilerie jusqu'à sa maison, ne payant ainsi que la main-d'œuvre. Pour un Marcheru ayant une petite maison, il fallait entre 5 ou 6 tonnes de tuiles ce qui est considérable, comparé aux moyens financiers d'une famille paysanne qui ne participait pas aux échanges monétarisés. Si les Marcherus avaient pu se passer de mettre de la tuile sur leur toit, ils auraient gardé le chaume qui en 1830 couvrait les 3/4 des maisons de la Savoie. Mais la volonté du gouvernement de lutter contre les incendies fit enlever le chaume des toitures (incendie de Francin au XIXe siècle). Les lettres patentes de Charles Albert en 1840 n'autorisent ni le chaume, ni le tavaillon pour couvrir les maisons, mais imposent les tuiles, la pierre ou l'ardoise. Bien que difficile à mettre en place, cet édit stimule la production. Les tuileries se multiplient en Savoie et la production est parfois insuffisante. Le pic de production se situe dans le troisième tiers du XIXe siècle ; les tuiles remplacent alors définitivement le chaume. Puis la production décroît irréversiblement.

A partir de 1857, la gare de Chignin-Les Marches amène par le chemin de fer des tuiles industrielles, moins chères, ainsi que des ardoises de Maurienne plus légères. Dans le même temps, le coût de la main-d'œuvre double passant de 2 à 4 francs pour 1.000 tuiles tandis que le prix des tuiles est tiré par le bas par la grande industrie. Le coût de revient devenant trop élevé, la tuilerie des Marches, située sur un petit filon, cessera son activité, la modernisation des installations coûtant trop cher. La famille Girod détruira la tuilerie pour ne pas payer d'impôt sur des bâtiments devenus inutiles.

Ghislain GARLATTI

# Intermède patoisant

## LO TOARZAN DJIÈ " L'ABI "

Cho réssi, vou rakonto, parkè loToarzan son, onko voui, on moué a cultivo leu v'gnè, ikè, a « l'Abi ». I vou avoué for dékovri i Morshéru, on koué d'la kom-na yeu, kok-z-on son zhamé vni. Cho tériotoér resseble a on trianglo kè k'mèche a « Pèrotchié », avoué dou flan k' s'ékarton, yon a man gôshe rprézèto p'la rota dè « Dzo lè Koutè », é l'otre a man drèta ple Sh'min « d'Lè Fontanète ». I s'aré-ton, to dou, a la rota k'méno di « Gran Lé », vé Ôpramon, è passè i « Pon Nouve ». Lè Morshéru apélon cho tériotoér « Pèrotchié » d' bize o « Sèt-Andri » d'vè. Lo Toarzan kè djion teu « on vo a l'Abi » kan t-i vnion ikè, fon la dif'rèsse ètrè « l'Abi dè sé » é « l'Abi dè Lé ». D'vodré poué dir on gran massi a to chlo-z- ome k' on kréo a forsa d'korazhe é d'ostinachon cho moué d'ptchioute vègne é d'« sarto » ; D'vou avoué rèdrè n' omazhe spèchalo a la famelye maternèla d'mon pore k'a éto iona dè première a vni ikè p'atako chl'ouvra d'titan.

M'n'istoér kmèche na sartin-na dmèzhe de déssèbre dl'an d'gross Mil sat sè katr'vin nou. E cho tè ikè, la Franse è Révoluchon mna-chève la Savoué, governo ple Ré Sorde Viktor-Amédé Tré. Aranda l'Egliza de Touéri, na bouona kinzéna d'ome parlove ètr'ome. Lè fène é lo z-éfan dzha ètro pla méssa ékitovon Monchi l'E'kro.Y aviève chito d-z-ome d'« Lè Shav'nète dè Dchi » é « dè Dzo » : Katre Voéron, ion dè « T'so », n'otre dè « A Zhok », n'otre dè « Mikan », é poué n'otre dè « Gab-yon » ; tré Shabér : yon dè « l'Monié », l'otre « la Branshe » é n'otre dè « L' Seudor », dou Dacquin : yon dè « Borban », l'otre dè « Bressalier », plujeur Provè, « Ptiou Piér », « Piér », « Pierre a Viktor », « Bize », é on darnié dè « a Matia ». Kok-z-otre kè resto-von i vlazhe d'l'Egliza o kè vnivon d'la Fidjéra, konplètovon l'assèblo : on Kalé, on Molor, on Lapiér, n'Ivér. I z-arguétovon, la plan-na é bo,louè louè vé l'Mon Sè M'tié. I végévon La Viarzhe d'Mian, é n'avoère ple darié, l'grou rôtchié d'« Pèrotchié », k'le Dioble aviève fò tombo di Granié, p'ékrozo la ptchiouta Shapèla d'Mian, mé k'la Viarzhe Néra aviève aréto, Ple è n'arié onko, n'étédoua è frètè, d'molor, de konb, d'bosse, de ptchioute gôye, de rotchié é de piér de totè groussèr. I k'nochévon to l'istoéra d'la montanye k'aviève dégrègolo pè fotr bo plujeur vlazhe, è n'étarè on

## LES TOARZANS DANS " LES ABYMES "

Ce récit, veut raconter, pourquoi les habitants de Thoiry sont, encore aujourd'hui, si nombreux à cultiver leurs vignes ici, à « l'Abyme ». Il veut aussi faire découvrir aux Marcherus, un coin de la commune dans lequel, certains ne sont jamais venus. Ce territoire ressemble à un triangle qui commence à « Pierre Hâchée », avec deux côtés qui s'écartent, l'un à gauche matérialisé par la route de « dessous les Côtes », et l'autre à droite par le chemin « des Fontanettes ». Ils s'arrêtent tous deux à la route qui mène du « Grand Lac » à Apremont, en passant au « Pont Neuf ». Les Marcherus appellent ce territoire « Pierre Hachée » pour sa partie nord ou « Saint-André » pour sa partie sud, les Toarzans qui disent tous « on va aux Abymes » quand ils viennent ici distinguent « les Abymes de ce côté » et « Les Abymes de l'autre côté ».

Je voudrais ensuite grandement remercier tous ces hommes qui ont créé, à force de courage et d'obstination cette multitude de petites vignes et de celliers. Je veux aussi rendre un hommage particulier à la famille maternelle de mon père qui a été une des premières à venir ici pour entreprendre ce travail de titan.

Mon histoire commence un certain dimanche de décembre de l'an de grâce. En ce temps là, la France en Révolution menaçait la Savoie gouvernée par le Roi Sarde Victor-Amédée Trois. A côté de l'Eglise de Thoiry, une bonne quinzaine d'hommes discutait. Les femmes et les enfants, déjà entrés pour la messe écoutaient Monsieur le curé. C'était surtout des hommes des « Chavonettes de Dessus » et « de Dessous » : quatre Voiron, l'un dit « Tissot », un autre dit « à Jacques », un autre dit « Micand », et puis un autre dit « Gabillon » ; trois Chabert : l'un dit « le Meunier, l'autre « la Branche » et un autre dit « le Soldat » ; deux Dacquin : l'un dit « Borban », l'autre dit « Bersalier » ; plusieurs Provent : « Petit Pierre », « Pierre à Victor », « Bise » et un dernier dit « à Mathias ». Quelques autres qui habitaient au village de l'Eglise où qui venaient de La Fougère complétaient l'assemblée : un Calet, un Mollard, un Lapière, un Hivert. Ils regardaient la plaine en bas, très loin, en direction du Mont Saint Michel. Ils voyaient La Vierge de Myans, et un peu plus en arrière, le gros rocher de « Pierre Hâchée » que le Diable avait fait tomber du Granier pour écraser la petite Chapelle de Myans, mais que la Vierge Noire avait arrêté ; plus en arrière encore, une étendue en friche, de mollards, de creux, de bosses, de petits trous d'eau, de rochers et de pierres de toutes grosseurs. Ils connaissaient tous le récit de la montagne qui était tombée pour détruire plusieurs villages, en ensevelissant beaucoup

moué d'monde. I fajèvon l'pèlrinazhe to lo-z-an, é i l'étiévon sovè vni è flan di grou rotchié pè vé la morka kla man d'la Sèta Viarzhe aviéve lécho dchi la piér, p' la r'tni é l'épatché d'ékroso Mian. L'aviévon po manko d'alo, on pou ple loè, p'vé lè rore é ptchioute vègne plèto i mètè d'na vré dézolachon. Poè d'rote, poè de sh'min, même po on violè,jiste la shôlo d'kok bétchiè sarvazhe : lapan, peutè, r'nor o tèsson. Y ètè po éja d'mortshié djie chl' èzharnamè d'bouèsson plè d'èp'nè, d'belossi d'èpène blanshe, d'perié Sè Martin, d'meure nér, d'pètavin, avoè dè viaye kè montovon a lo-z-obre : potié, izéroble, pèdè k'lo -z-agleton s'akrotchiévon a lo-z-abi. E poé i faliéve for atéchon pè po balyé la téta kontre lè téle d'oranye, o s'for p'ko p'na sarpè. Gôra a po tombo é po gliché, chi la piéraye kè ripove d'zo lo pié! L'ète défèdi depoué tozor a « chlo d'Savoé », de v'ni djie chlè tchape, k' étiévon « téritouère Fransé ». Lo zhèdorme é lo gab-lou fajèvon bouona gôrde. Lè chouze aviévon shandjié è mil sat sè souassanta : cho téritouéro ètè d'vni Sorde,tandi k'la kom-na d'Sharparlian, restove propriétér d'chlo « Komunô ». Lo pa-izan sharpaliané pojévon kontinuo a for mdjié leu bétchié djie sè tèpe é sè frètè. Lo gorde forestié o shanpêtre fransé sorvéliévon p'épatché k'lo vzin dè chl'ètédoua vnisson, sè s'for remarko kopo d'z-obre o plèto on kokoriè-dè-v'gne.

Dèpoué l'débu d'la Révoluchon è Franse, nion d'Sharpalian, ozove ple vni djie chlo-z -èdrè, même lo gôrde. I voliévon po passo pè d'-z-« èspion ». Kok pa-isan kè restovon aranda chlo koué dézèr, sè sorvélianse,aviévon kmèché, sè riè dir, a s'agrandi. L'Essartovon on o dou bokayon, to pré d'leu tér. Tou k'aré poji lo z-è n'épatché ? I aviéve p'èdrè dè moué d'rotchié. I faliéve d'z-ome p'lo kosso é lo porto i bôr d'lè parsèle, o lo z'ètarò, aplani l'tarin é l'fosséro bo. Dè Toarzan vnivon dèpoué kok z-ivér, pè gonié on pou d'sou. I travayévon pè d'propriétér k'aviévon d'kè itor l'vlazhe de Sèt-Andri.Parkè po for k'mè leu,é kréo dè vi p'leu même ? I kniéchévon teu, l'fameu vin blan, k'i béviévon, atablo d'zo lo-z-alo d'platone kant i z-alovon i pèlrinazhe. I vnive dlè v'gnè kè kréchévon chi lo tarin piareu dl'Abi d'Mian. On vré plézi ! na goyardize d'reshe ! Par-kè po plèto dè vi chi dè tarin k'sèblovon télamè to parié ?

I diskutovon avoè pachon. Lo ple ardi voliévon b'to djie la téta d'lo-z-otre k'i faliéve aji d'abo.Yon d' leu ètè vrémè èpaché : Djian Shabérdè « L'Seudor ». Rtorno d'kok espédichon militér pl'Re Sorde, avoè na plôta

de personnes. Ils faisaient le pèlerinage tous les ans, et ils étaient souvent venus près du gros rocher pour voir la trace que la main de la Sainte-Vierge avait laissée sur la pierre, pour la retenir et l'empêcher d'écraser Myans. Ils étaient très certainement allés, un peu plus au-delà, pour voir les rares et petites vignes plantées au milieu d'une vraie désolation. Aucune route, aucun chemin, même pas un sentier, seulement la trace de quelques bêtes sauvages : lapins, putois, renards ou blaireaux. Ce n'était pas facile de marcher dans cet enchevêtrement de buissons épineux, d'épines vinettes, d'aubépines, de mûres noires, de framboises bleues avec des lianes qui grimpaient aux arbres : cerisiers Sainte-Lucie, érables, tandis que les bardanes s'accrochaient aux vêtements. Et puis il fallait faire attention pour ne pas donner de la tête dans une toile d'araignée, ou se faire mordre par un serpent. Gare à ne pas tomber et ne pas glisser, sur la pierraille qui se dérobaît sous les pieds ! Il était interdit depuis toujours à « ceux de Savoie » de venir dans ces friches, qui étaient « territoire français ». Les gendarmes et les gabelous faisaient bonne garde. Les choses avaient changé en 1760 : ce territoire était devenu sarde, tandis que la commune de Chapareillan, restait propriétaire de ces « communaux ». Les paysans chapareillanais pouvaient continuer à faire paître leur bétail dans ces friches et ces terres incultes. Les gardes forestiers ou champêtres français surveillaient pour empêcher que les voisins de cette étendue ne viennent pas, en cachette, couper des arbres ou planter une amorce de vigne.

Depuis le début de la Révolution en France, aucun Chapareillanais, n'osait plus aller dans ces parages, même les gardes. Ils ne voulaient pas être pris pour des espions. Quelques paysans qui habitaient à côté de ce coin désert, sans surveillance, avaient commencé, secrètement, à agrandir leur propriété. Ils défrichaient une ou deux petites parcelles, qui touchaient leurs terres. Qui aurait pu les en empêcher ? Il y avait dans certains endroits des quantités de rochers. Il fallait des hommes pour les casser, et les porter au bord des parcelles ou les enterrer, aplanir le terrain et le « défoncer ». Des Toarzans venaient depuis quelques hivers, pour gagner un peu d'argent. Ils travaillaient pour des propriétaires aisés, autour du village de Saint-André. Pourquoi ne pas faire comme eux et créer des vignes pour eux-mêmes ? Ils connaissaient tous l'excellent vin blanc, qu'ils buvaient, atablés sous les allées de platanes, quand ils venaient au pèlerinage. Il provenait des vignes qui poussaient sur les terrains pierreux des Abymes de Myans. Un vrai délice ! Une gourmandise de riche ! Pourquoi ne pas planter des vignes sur des terrains qui paraissaient tellement semblables ?

Ils discutaient avec passion. Les plus hardis voulaient persuader les autres qu'il fallait agir tout de suite. L'un d'eux était particulièrement impatient : Jean Chabert dit « Le Soldat », revenu de quelque

na voéra rèda, l'aviève « reprè sa plassa a «la téra ». Mé sa farma ètè biè ptchiouta. L'aviève vie on moué d'pa-i. I saviève lir é ékri son non. Pè to dire, l'ète biè ple dégordi k'lo-z-otre di vlazhe. L'aré voli s'mario, mé la seula fène k'li fajève tapo l'kèr, la Rouza aviève dè biè. L'pore d'son amouéreuza, l'José Molor dè l'« Grou », li aviève fè konprèdr, k'i faliève on moué d'sou pè « for alo na mézon ». Portè sa mézon parèchève de ple é ple vouéda a noutron Djian, chito dèpoué la disparichon d'sa more, dou z-an apré chla d'son pore. Biè déssido a mario la Rouza, i konbnove na soluchon : li faliève trovo a ash'to dè tère, mé a kouï, é avoué kin sou ? I guiniove sovè dcho flan d'la plan-na, vé sè tchiapè kè sèblon sè mètre. On zhor l'idé li vin : i faliève okipo chl'èdrè, l'arèdjé é plèto dla v'gna dè moué dè v'gne, vèdre l'vin é dinse devni reshe. L'« Grou » sara biè oblîja d'li dire « oua » p'la Rouza. I rèvove to tabilia é i fajève rèvo lo-z-otre ; y é n'a biè k's'vèjévon dzha djîè l'biè-n-ète. Sepèdè « l'Seudor », même amouéreu restove é pèssove k'mè on seudor, pè y arvo i déviévon konbno on plan, k'mè lo militér ; riè dir a nion pè po k'd'otr prènisse lo d'van, poué alo a fon la biza, teu i même tè. Noutron Djian aviève sè-z-idé, é i saviève lè prezèto k'mé d'z-évidèsse. I poviève konto, pè déssido lo ror tréna grole, chi l'Piér Dacquin dè « Bressalié », k'aviève fè son sarviche djîè lo Bersalié é l'José Kalé, dè « L'Frore » k's'ète èssôvo di Ptchiou Séminér. L'aviève po la vokachon ! To dou, k'mè to lo-z-otre teriévon l'andriyle. I d'jévon k'i faliève po rato chl'okajon, « I faliévè for vite » ! I repreniévon, sèkou, lo même-z-argumè : chlè tère son t-a nion. On riske riè a alo lé bo. De tot maniér on vo teu arvo é même tè é nion pora no z'è n'épatché. On konié teu, è n'ivér, d'momè yeu, k'on a po gran chouz'a for : è déssèbre, apré lè « kopè d'boué », è zhanvié apré « lè nôss i cayon » é è févré apré lo mariazhe. E poué, ikè, la nè rést p'lontè k' lé-bo ; ikè on pou po «rètro » djîè lè tér blèt ; Lé-bo on porè travaliè chlo tarin piaru k's'agoton vite. « L' Seudor » k'ète on malin, pè baléyo lè darnière éjitchon flatove sè vargonie leu fiarto : leu lamè étiévon kapoble d'for chl'ouvra sé p'nible é sé difssil. L'aviévon l'ab-tu-da d'porto chi lè z-épale lo barilion d'fè o lè biliè d'boué pè lo-z-anno a bon pôr, i sh'min. I saviévon « rmonto la téra » djîè leu « kôssa-kou », « Mino » on tarin sara p'leu « on zheu d'éfàn », ch'lo d'la plan-na, son trô molasson, p'ète-prèdre on tol trava. Nion vo éssèyo de v'ni no z-émardo. Na sman-na p'tor, prévni on n'so k'mè, on moué d'monde ètè vni djîè la granzhe dlo Voéron i

expédition militaire pour le Roi Sarde, avec une jambe légèrement raidie, il avait « repris » sa place à la terre. Mais sa ferme était bien petite. Il avait vu de nombreuses régions. Il savait lire et écrire son nom. En bref, il était bien plus évolué que les autres villageois. Il aurait voulu se marier, mais la seule femme qui lui plaisait, la Rose avait du bien. Le père de son amoureuse, le Joseph Mollard dit le « Gros » lui avait fait comprendre qu'il fallait beaucoup d'argent pour « faire vivre une famille ». Pourtant sa maison paraissait de plus en plus vide à notre Jean, surtout depuis la mort de sa mère, deux ans après celle de son père. Bien décidé à se marier avec la Rose, il essayait de trouver une solution : il lui fallait trouver à acheter des terres, mais à qui et avec quel argent ? Il guignait souvent de ce côté de la plaine, vers ces friches qui semblaient délaissées. Un jour l'idée lui vint : Il fallait occuper ce coin, l'aménager et planter de la vigne beaucoup de vignes, vendre le vin et ainsi devenir riche. Le « Gros » sera bien obligé de lui dire « oui » pour la Rose. Il rêvait tout éveillé et il faisait rêver les autres ; beaucoup se voyaient déjà dans l'aisance, cependant « le Soldat », même amoureux restait et pensait comme un soldat, pour réussir ils devaient dresser un plan, comme les militaires ; ne rien dire à personne pour que nul ne puisse les devancer, puis foncer, tous en même temps. Notre Jean avait ses idées, et il savait les présenter comme des évidences. Il pouvait compter, pour convaincre les rares hésitants, sur Pierre Dacquin dit « Bressalié » qui avait fait son service dans les « Bersalié » et Joseph Calet, dit « Le Frère » qui s'était enfui du Petit Séminaire. Il n'avait pas la vocation ! Tous deux, comme tous les autres tiraient le diable par la queue. Ils disaient qu'il ne fallait pas rater cette occasion, « Il fallait aller vite ! ». Ils reprenaient, cent fois les mêmes arguments, ces terres n'appartiennent à personne, on ne risque rien à aller là-bas, de toutes manières on va tous arriver en même temps et personne ne pourra nous en empêcher. Nous connaissons tous, en hiver, des périodes où nous n'avons pas grand-chose à faire : en décembre après « les coupes de bois », en janvier après la « tuerie du cochon » et en février après les mariages. Et puis ici, la neige fond plus tard que là-bas, ici on ne peut pas « entrer » dans les terres détrempées, là-bas on pourrait travailler ces terrains pierreux qui s'égouttent rapidement, « Le Soldat » qui était un rusé, pour balayer les dernières hésitations, flattait sans fausse honte leur fierté : eux seulement étaient capables d'entreprendre ce travail si pénible et si difficile, ils avaient l'habitude de porter sur leur dos les fagots de foin ou les billots de bois pour les amener à bon port, au chemin ; ils savaient remonter la terre dans leurs « casse-cou », « miner » un terrain sera pour eux « un jeu d'enfant », ceux de la plaine, sont trop timorés pour entreprendre un tel travail, personne ne va essayer de venir nous embêter. Une semaine plus tard, prévenus on ne sait comment, beaucoup de monde était venu dans la grange des Voiron

Shav'nète Dèchi pè koniètrè lè darnière r'kmènètachon. Nion voliève manko on bon kou mè sè. Vo pèssò, avé dé tarin pè riè ! On n'aviève zhamè vie na chou-za dinse ! L'ékitovon sè riè dire « l'Seudor » k'esplikove. L'zhor dè, to lo z-ome déchèdron, d'gran matin, groupo pè famelye, vé l'Abi. Dou sh'min, lamè, m'novon djìè chlo-z-èdrè dézèr : Faliève for dou gropo. L'premi, prèdra l'violè, k'monto dépoué le « Lé Clor ». Le s'gon prèdra l'shmin k'grinpo la granta kouta, dèchi le « Lé d'Sèt-Andri ». Cho shemin r'déchè è n'alèd'bize, é pè dou branshe i vo s'pèdrè ètrè konbe é ripéle.

L'zhor d'la Sè Vèssè, d'l'an Mil sat sè nonante on moué prèniève la dirèkchon « d'l'Abi ». L'deviévon resto plouzor zhor loè d'Toéri. Lè fène, rèsto lé no, alovon s'okipo d'la nia é d'lè bétche. I portovon teu na mzèta o na biasse, avoué dedjiè on grou tayon de lor, on pan dè katr livre, kok tartifle, dè noué. I deviévon mdjié, é dromi chi plasse katr o sin zhor. Groupo pè famelye, i mort-shévon d'on po gayor na pioula o n'èshoda chi l'épala. Arvo a la pouèta di zhor, i kméchon to d'suita a bouno lo tarin, pé po avé d'roulye lo-z-on avoué lo-z-otre. Shok famelye prè on sekteu biè délimito. Naturelamè lè famelye aparèto s'rtrovon a prèdre dè tère djìè l'même koué, é sovè lo vzin d'Toéri s'rtrevon vzin a « L'Abi ». L'on vite konprè l'ètère d'se gropo pè s'ètrédo, é pè s'ékoradjié. E di korazhe l'è fodra dè moué, pè réalizo chl'ouvra d'forsa, pè rèdre kultivoble dè tère sé tormèto!

Y è chl'ouvra kè d'vodré vo rakonto l'an k'vin.

#### **Lè Morshe : l'trèta zhanvié Dou mil tréze**

Ce texte a été lu à « La Velya patoéza » de Mémoire et Patrimoine des Marches, du samedi : 16 Février 2013. Il est le fruit d'une réflexion menée à partir de sources écrites, du plan cadastral de ce secteur qui ne fut rattaché à la Commune des Marches qu'en 1760. (Mappe Sarde de 1762-Cote C 3193), et de la tradition orale. Il donne une description très plausible de cet accaparement de terres.

Mais, sans anticiper sur les recherches qui pourront être menées dans le futur, nous pouvons dire que la morale sera sauve car si la Commune de Chapareillan ne put jamais reprendre la possession de ses Communaux, ceux-ci lui furent payés, plus tard à la suite d'un accord amiable. Les paiements se firent, en trois versements effectués à la Mairie de Chapareillan en 1830, 1832 et 1834. Les accapareurs devinrent « propriétaires incommutables ».

Bien sûr les Touarzens ne furent pas les seuls à venir essarter et « miner », mais ils constituèrent le contingent principal et ils s'établirent, de plus, dans un secteur bien homogène : « Les Fontanettes, Les Combes, Les Combes de Truchon ». Dans ces « koué » on peut encore croiser, les descendants de « Piér a Victor », de « Bressalier », ou de « Ptiou Piér ». Tous sont encore aujourd'hui viscéralement attachés à leur « bokayon » de vigne et chacun sait ici que, quand un Touarzan « dèssè ple a l'Abi », c'est qu'il est « foti ».

aux Chavonettes Dessus, pour connaître les dernières recommandations. Personne ne voulait manquer une occasion pareille Vous pensez avoir des terrains gratuitement, on n'avait jamais vu une chose aussi extraordinaire ! Ils écoutaient religieusement « Le Soldat » qui expliquait : le jour dit, tous les hommes descendront, de très bon matin, groupés par famille vers « Les Abymes », deux chemins seulement conduisent dans ces coins reculés, il fallait donc constituer deux groupes. Le premier prendra le sentier, qui monte à partir du « Lac Clair », le second prendra le chemin qui grimpe la grande côte, au dessus du Lac de Saint-André, ce chemin redescend en prenant la direction du nord et par deux branches, il va se perdre entre combes et pentes incultes.

Le jour de la Saint-Vincent, de l'an mil sept cent nonante, un grand nombre d'hommes prenait la direction des « Abymes ». Ils devaient rester plusieurs jours éloignés de Thoiry. Les femmes, restées là-haut, allaient s'occuper de la marmaille et des bêtes. Ils portaient tous une musette ou une besace, contenant un gros morceau de lard, un pain de quatre livres, pommes de terre, des noix. Ils devaient manger et dormir sur place quatre ou cinq jours groupés par famille, ils marchaient d'un pas gaillard, une hache ou une pioche sur l'épaule. Arrivés à l'aube, ils commencent tout de suite à borner les terrains, pour ne pas avoir de dispute, les uns avec les autres. Chaque famille prend un secteur bien délimité. Naturellement, les familles apparentées se retrouvent à prendre des terres dans le même coin, et souvent les voisins de Thoiry se retrouvent voisins « aux Abymes ». Ils ont vite compris l'intérêt de se grouper pour s'entraider, et pour s'encourager. Et du courage, il en faudra énormément pour réaliser ces travaux de forçat, pour rendre cultivables des terres aussi tourmentées !

C'est ce travail que je voudrais vous raconter l'année prochaine.

# Actualités

## « Mémoire et Patrimoine » interroge : Quel avenir pour le bourg des Marches ?

Depuis sa fondation en 1301, le Bourg des Marches a connu de nombreuses évolutions que nous relaterons prochainement, mais à aucun moment de son histoire le Bourg n'a autant été transformé qu'aujourd'hui avec le nouveau bâtiment du château. En effet, sur une période de 5 ans et pour un montant de 12 millions d'euros, le Foyer Notre-Dame rénovera ses structures en réalisant notamment une unité Alzheimer. C'est l'allure de ce bâtiment qui nous intéresse ici.



L'aspect extérieur de l'établissement en construction, accolé à la muraille ancienne

Désormais plus grosse structure du centre, plus massif que le château lui-même, le nouvel édifice représentera à lui seul 5% du bourg. C'est en soi un retour violent de la surface construite au sein du centre historique, alors même que ces dernières décennies ont été employées à raser plusieurs anciennes maisons pour dédensifier l'espace.

Le nouveau bâtiment est construit en opposition architecturale par rapport au reste du village :

- toit-terrace au lieu de toiture en tuiles,
- fermé sur le bourg quand toutes les maisons sont ouvertes vers la rue centrale,
- volonté d'un enduit uniforme des trois côtés, sans tenir compte des nuances et des coloris des maisons entre leur côté rue et leur côté rempart.

Cette opposition n'est pas dûe au hasard, c'est un parti pris architectural.

## Comment en sommes-nous arrivés là ?

Comme nous l'a confirmé le 8 mars dernier, Laurent Gélifier, représentant du cabinet d'architectes Faure, aucun spécialiste de l'histoire locale n'a été intégré ou sollicité par leur équipe.

Ceci a exclu de fait toute réflexion sur l'insertion du nouveau bâtiment dans l'histoire architecturale du Bourg. Les architectes, en se focalisant sur le château, n'ont pas pris en compte les spécificités du Bourg qui en font sa réputation (le Bourg étant indissociable du château). Les différentes prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ont conduit à la présentation de 15 projets (certaines prescriptions comme la volonté de conserver la base du rempart auraient toujours été perçues par les concepteurs comme des contraintes et non comme des atouts).



Avec Laurent Gélifier le 8 mars dernier

Percevoir le patrimoine des Marches comme contrainte et non comme atout, a de quoi blesser les Marcherous qui ont au cœur l'amour de leur village et des vieilles pierres. 80% des foyers du Bourg ont ainsi déclaré par pétition en janvier dernier leur légitime émoi.

Aucune réadaptation du projet n'est actuellement envisagée.

Pourtant d'autres projets étaient et restent possibles pour intégrer harmonieusement le bâtiment dans le cadre du Bourg, car c'est dans le cadre seul des caractères du Bourg et en s'appuyant sur son patrimoine qu'un bâtiment moderne aura la chance de s'affirmer sans dénaturer le site, et de faire le consensus autour de lui.

M. Le Flem, directeur du Foyer Notre-dame assure avoir respecté toutes les démarches formulées par l'administration au cours des 15 projets présentés au fil des ans et ne pas disposer de marge financière pour adapter le nouveau bâtiment. Il assure également avoir respecté l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Nous avons essayé de contacter l'Architecte des Bâtiments de France dès 2010 lors du 13ème projet, sans avoir de réponses. Nous l'avons de même invité à nos conférences sur « L'origine du Bourg » en 2011, puis à celle sur « Les Marches, un village aux toits de tuiles » sans plus de succès. Pourtant prompt à donner son avis aux Marcherous (sur les tuiles, les boiseries, les enduits, etc.), l'Architecte des Bâtiments de France abandonne ici toute sa crédibilité, au nom de la charte de

Venise (ce document développe l'idée que lorsque l'on ne peut respecter les règles locales dans un site chargé d'histoire, il vaut mieux construire du moderne et montrer le savoir-faire technique du présent). Le point de vue officiel est clair : le bâtiment ne porte pas atteinte aux volumes du Bourg, comme il nous l'a été expliqué lors d'une entrevue avec Denis Mathévon des services départementaux le 15 janvier dernier. Que pourra-t-il rétorquer désormais à l'habitant qui, le moment venu de refaire sa toiture, profite de l'occasion pour augmenter sa demeure d'un étage en faisant un toit-terrasse à hauteur de son ancien pignon ?

M. Le Maire nous a indiqué qu'il n'y avait pas d'obligation légale à ce que « Mémoire et Patrimoine » soit associée à la réflexion. On ne nous aurait sans doute pas plus écoutés qu'aujourd'hui. Mais ce qui est surprenant, c'est que la municipalité ait fait appel à l'expertise des « Domaines » au printemps 2012 pour l'éventuel rachat de la maison de M. Lebaron, pour la raser, selon ce dernier. La municipalité qui s'est portée garante pour les financements des travaux, aurait ainsi pu envisager de raser une des plus anciennes maisons du Bourg (possédant des vestiges du XIVe et XVe siècles), rendant le nouveau bâtiment encore plus voyant depuis le cimetière... On nous a confirmé que cette hypothèse était aujourd'hui caduque, fort heureusement.

## Quel avenir ?

Et maintenant, quelle sera la politique architecturale en vigueur au centre du village ? Que peut bien valoir un avis des Architectes des Bâtiments de France au nom de la protection paysagère du Château, quand le Château lui-même déroge à la règle en vigueur ? Verrons nous fleurir des toits-terrasses un peu partout en lieu et place de nos toitures en tuiles ? Quel maire pourrait refuser désormais de tels permis de construire et au nom de quoi ?



Avec Denis Mathévon le 15 janvier

Le projet d'une AVAP (Aire de valorisation architecturale et paysagère) est dans l'air du temps. Entre autres intérêts, une telle aire de protection impliquerait un règlement encore plus strict pour des travaux. Mais bien évidemment, on ne voit pas comment les habitants pourraient accepter un règlement plus strict si la nouvelle annexe du château ne se conforme pas aux nouvelles prescriptions qui auraient pour but de sauvegarder par exemple les tuiles et les bardages.

Si un tel projet d'AVAP était prévu, la moindre des choses serait que la population du Bourg en soit avertie et puisse s'exprimer lors d'une réunion publique.

Pour l'association, le président  
Ghislain GARLATTI



# Actualités

## Tulipes du cimetière

Il fut un temps où des tulipes jaunes égayaient les parcelles de vignes aux Marches. La fleur poussait naturellement sur le sol calcaire et caillouteux des vignobles et était présente partout ; on l'appelait « la tulipe des Marches » (voir à ce sujet : Bulletin n° 9, juin 2011, p. 23-24).

Un jour, une main la transposa au cimetière du village où elle se conserva jusqu'à nos jours alors que, petit à petit, les fleurs jaunes printanières au milieu des vignes périssaient sous l'action des désherbants et autres produits chimiques utilisés de manière intensive.

Nous suivons les tulipes du cimetière depuis 2011 et les avons vues fleurir pendant deux années consécutives. A l'automne 2012, les travaux entrepris au cimetière des Marches comprenaient aussi la plantation d'arbustes décoratifs dans la zone occupée par les tulipes jaunes. Nous avons pu constater en ce printemps 2013 que les bulbes ont survécu au piétinement et au travail du sol. Mais désormais, les tulipes partagent leur espace vital avec du buis, planté en rang et dans un sol protégé par des copeaux d'écorce de pin.

Reste à savoir si on éliminera à l'entretien toutes les « mauvaises herbes », y compris les tulipes jaunes, qui pousseront au pied des buis ou bien on s'attachera à la préservation de la tulipe pour la voir de nouveau fleurir au cimetière du village.

Le groupe nature



La tulipe jaune des Marches poussant  
aux pieds des buis

# Actualités

## Il y a des castors aux Marches

Un gros tronc d'arbre couché par terre, taillé comme s'il était un gigantesque crayon ? Un barrage au milieu du cours d'eau et une hutte en rondins recouvrant un terrier creusé dans la berge ? Serait-ce un habitat de castor ? On n'est pas au Canada, mais en Savoie et aux Marches, au ruisseau du Glandon.

Certes, le castor nord-américain avec sa large queue plate est une espèce emblématique et connue par tous, mais il existe aussi un castor d'Europe (*Castor fiber galliae*) à queue plate et étroite, qui est le plus gros rongeur sur notre continent. Les causes de la disparition progressive du castor d'Europe, entre le XVIIIe et la fin du XIXe siècle, comme de son cousin nord-américain, sont identiques : ces rongeurs semi-aquatiques et



Castor fiber galliae

Wikipédia photo : Fritz Geller-Grimm

herbivores ont été chassés pour leur viande, mais surtout pour leur fourrure et le castoréum, une sécrétion huileuse odorante, fort recherchés.

Au siècle dernier, avec la modification du milieu naturel sous l'effet de l'intensification de l'agriculture, mais aussi à cause des primes de destruction versées par les syndicats des digues, les populations de castors ont failli disparaître définitivement en France. L'espèce fut alors protégée ne se maintenant que dans la basse vallée du Rhône, entre la mer et l'agglomération lyonnaise. Plus d'une vingtaine de campagnes de réintroduction du castor ont eu lieu entre les années 1950 et 1980 dans plusieurs régions françaises, dont celles datant de 1982 et 1986 sur les berges du Drac, dans les environs de Grenoble.

C'est sans doute de ces lâchers ponctuels que sont issus les individus qui ont remonté la vallée du Grésivaudan et dont on a retrouvé des traces de présence sur le Glandon aux Marches, celui-ci étant un affluent de l'Isère.

Malheureusement, ces castors se trouvent dans le secteur du projet de renaturation des berges du Glandon, porté par la Fédération des Pêcheurs de Savoie. Selon André Miquet, responsable du service scientifique au Conservatoire des Espaces naturels en Savoie, le projet « peut perturber le castor le temps des travaux, mais au final l'opération devrait lui être bénéfique ». Dans ce cas précis, on désigne par le terme « renaturation » le remodelage en méandres des berges et du fond du Glandon, qui avait subi une trentaine d'années en arrière l'opération inverse, présentant à l'heure actuelle un lit rectiligne à l'instar des fossés de drainage agricoles.

Le groupe nature

# Vie associative

## Manifestations à venir

### *La poste aux chevaux et les maîtres de postes en Savoie (1814-1860)*

*Conférence présentée par Monsieur Jean-Pierre Dubrulle*



*Samedi 25 mai 2013*

*à partir de 17h à la salle Saint-Maurice (Mairie des Marches)*

*Entrée libre et verre de l'amitié offert*



### GENEALOGIE

#### Les origines de votre famille vous intéressent ?

Nous vous invitons le samedi **22 juin 2013** pour une journée généalogique dans la **salle communale de Bellecombe (commune de Chapareillan)** pour approfondir vos recherches.

Seront présents les associations et les groupes de généalogie des villages proches des Marches (Savoie et Isère).

Cette journée est organisée par le cercle généalogique du Dauphiné. Des affiches et des dépliants seront déposés dans notre village avec plus de détails.

## Vie associative

## Manifestations à venir

### **Balade gourmande du 21 juillet**

organisée par les vignerons des abymes

L'association publiera pour l'occasion un numéro spécial du Bulletin sur les Abymes

### **CONFERENCE**

### **Les ouvrières gantières des Marches**

Présentation des outils utilisés par les gantières et conférence animée par Serge Joly

**Pour les journées du patrimoine annoncées les 14 et 15 septembre 2013**

Salle Saint-Maurice

**Réunion de l'association le deuxième vendredi de chaque mois**

**Tous les 1er et 3ème vendredi du mois à 18H réunion du groupe patois à l'espace associatif**